

CHAPITRE 1

Langage, langue et linguistique. Communication verbale et non verbale. Niveaux d'analyse. Langage et réalité.

Le langage, les langues, la linguistique

La linguistique se définit comme la science du langage qu'elle étudie à travers la diversité des langues naturelles que l'on parle sur la Terre.

Le langage est l'objet de la linguistique, mais celle-ci ne peut l'appréhender qu'à travers la diversité des langues. En principe, on parle de langage quand on se réfère à la faculté de parole et on parle de langue pour désigner tel ou tel système linguistique.

La pluralité des langues ne doit pas faire oublier la pluralité interne à chaque langue, son hétérogénéité. Si l'on prend le français, dans son système coexistent des usages multiples : variations d'ordre géographique, social, individuel

Langue et langage sont historiquement, formellement et sémantiquement apparentés. On les utilise souvent de façon équivalente, surtout par les non linguistes. Le français est bien placé pour faire une opposition entre ces deux concepts, ce qui n'est pas le cas de l'anglais, par exemple, qui n'a qu'un seul mot pour désigner les deux réalités, ou encore l'allemand.

Selon le point de vue où l'on se place, on distingue jusqu'à quatre oppositions entre langue et langage :

- Ils se distinguent par leur extension. Une langue est nécessairement un langage, alors qu'un langage n'est pas forcément une langue, car on utilise *langage* de façon métaphorique pour désigner des modes de communication très variés. Par exemple le langage informatique, le langage des animaux (abeilles, dauphins), le langage des sourds-muets, le langage des yeux, des gestes, des mains, le langage pictural ou musical, etc.

En principe, la linguistique s'intéresse uniquement aux langues dites naturelles, c'est à la sémiotique, ou sémiologie, qu'il revient d'étudier les systèmes des signes dans leur diversité, c'est la science générale des signes. Saussure a dit que la sémiologie était la science générale des signes et que la linguistique faisait partie de la sémiologie puisqu'elle travaille sur des signes. Actuellement, on commence à les considérer à part : la linguistique s'occuperait exclusivement des langues et la sémiologie du reste. Même dans la sémiotique il existe des partages. Thomas SEBEOK a beaucoup étudié le langage des animaux et a nommé cette discipline la zoosémiose.

- Le terme *langage* désigne parfois l'ensemble des caractères communs aux diverses langues. Ainsi, on parle de la stratification du langage car les langues possèdent des strates. On parle par exemple de phonèmes, de mots, de phrases, etc. JAKOBSON parle des diverses fonctions que les langues partagent. De ce point de vue, la linguistique a pour objet les langues et le langage.
- Dans l'optique saussurienne, le langage est un ensemble constitué par la langue et la parole. La langue est de nature sociale et la parole est de nature individuelle, selon Saussure. Dans les années 60, certains linguistes, comme BENVENISTE, ont changé la dichotomie langue/parole par langue/discours, tout en conservant la même idée générale : la langue comme potentialité et le discours comme usage.
- Le langage est souvent défini par l'ensemble des spécificités de l'espèce humaine qui lui permettent d'utiliser les langues naturelles, c'est la faculté de parole. L'objet de la linguistique est constitué par les langues et par l'ensemble des problèmes que pose le langage. Par exemple, quand on s'occupe des relations

entre le sujet et le langage, on est dans le domaine de la psycholinguistique. Si on s'occupe des relations entre le langage et la société, on est dans la sociolinguistique, etc.

Chacune de ces oppositions a son utilité, et il n'est pas rare de trouver les deux termes conjointement dans le même ouvrage linguistique, mais le contexte en général élimine tout risque d'ambiguïté.

Langues naturelles face à langages artificiels

Les langues naturelles naissent spontanément, tandis que les langages artificiels sont créés consciemment par l'homme. Tout sujet trouve la langue déjà faite, il faut l'apprendre comme elle est. Les initiatives que l'on peut prendre face à sa langue sont pratiquement nulles.

D'autre part, il n'est jamais possible de dater l'institution d'une langue naturelle, on ne peut lui assigner une origine. Inversement, les langages artificiels sont datables, ils sont un acte fondateur intentionnel et explicite. Par exemple le code de la route, le langage de programmation, etc.

L'opposition entre langues naturelles et langages artificiels doit être nuancée :

- **Le problème de l'écriture.** L'écriture des langues naturelles est parfois considérée comme un élément artificiel dans un ensemble naturel. Il est vrai que l'écriture est souvent datable (par exemple pour le français, en 842 avec *Les Serments de Strasbourg*), mais ce n'est qu'un premier texte conservé. D'autre part, il est impossible de répondre avec certitude si la manifestation orale des langues a été postérieure ou antérieure à leur manifestation écrite. Le fait qu'il existe maintenant des langues qui se parlent sans s'écrire n'est pas un indice nécessairement déterminant. Les langues mortes, comme le latin, ont été parlées sans aucun doute.
- **L'intervention intentionnelle d'une volonté humaine.** Elle peut avoir sur les langues naturelles des effets non négligeables. Par exemple, le législateur peut modifier l'orthographe d'une langue, mais il s'agit de l'action humaine d'un groupe d'élus. On peut de même accroître l'unité lexicale d'une langue, quand on adopte certains mots par exemple. De même, une action délibérée peut avoir pour effet en peu de temps de réduire un parler en patois. Il est possible aussi, quoique beaucoup plus rare, de faire reparler une langue morte, c'est le cas pour l'hébreu qui est devenu la langue officielle de l'État d'Israël. On peut également créer des langues, comme l'esperanto. C'est une langue artificielle qui a été créée en 1887 par ZAMENHOF à l'imitation de la langue naturelle. On a aussi créé, à peu près à la même date, le volapük, qui a pour base l'anglais, ou encore l'interlingua, en 1903, qui est une forme simplifiée du latin et a été proposée par le mathématicien PEANO comme langue de la communauté scientifique internationale. Dans les années 50, un linguiste américain, GODE, a modifié l'interlingua, elle a été reconnue par l'IALA. Ce sont des langues qui donnent l'exemple paradoxal de langues à la fois artificielles et naturelles car elles en sont l'imitation mais ont été créées intentionnellement. Leur diffusion est très modeste et elles ne peuvent pas prétendre au statut visé de langue internationale. En revanche, certaines langues naturelles peuvent viser à ce statut : le grec et le latin à l'époque classique, le français entre le XVIII^e et le XIX^e siècle, et actuellement l'anglais.

La spécificité du langage humain

Une langue naturelle possède des caractéristiques qui la rendent incomparable avec la communication animale :

- **Une langue naturelle est une institution.** Elle est soumise à un ensemble de normes (explicites et implicites). Al langue préexiste aux sujets qui vont la parler. Elle permet de faire passer de génération en génération l'ensemble des savoirs et des valeurs d'une société. La langue est le produit d'une histoire et elle conserve les multiples traces des expériences de ceux qui l'ont parlée avant nous. Par exemple, l'expression « le soleil se couche » ou « le soleil se lève » dénote une ancienne façon de voir le monde.
- **Une langue est générative.** Avec un ensemble très limité d'unités et de règles de combinaison de ces

unités, une langue permet de produire une infinité de messages, avec peu d'éléments. Toute langue offre aux locuteurs la possibilité de produire et d'interpréter un nombre infini de phrases. Il est facile d'établir l'inventaire des phonèmes. Avec un nombre moins restreint de morphèmes, on peut créer beaucoup de phrases qui sont impossibles à répertorier. Les langues sont sujettes aux changements. Elles évoluent sous l'effet du temps. Cette évolution est visible en diachronie comme en synchronie.

- **La langue permet un usage métalinguistique.** On parle de la langue avec la langue, c'est le métalangage.

Jakobson a dressé une liste de caractéristiques du langage, il parle de **fonctions du langage**. Il a créé un schéma de la communication : il y a un destinataire qui émet un message à l'intention d'un destinataire. Le premier peut être nommé émetteur et le destinataire est le récepteur. Le message est émis dans un certain contexte en une langue concrète, le code, et il doit y avoir un contact entre l'émetteur et le récepteur. A chacun des termes du schéma correspond une fonction :

- L'expression a la fonction émotive du point de vue de l'émetteur.
- Si le message est centré sur le récepteur, on a une fonction conative.
- Si le message est centré sur le contexte, on a une fonction référentielle.
- Si le message est centré sur le message, c'est la fonction poétique.
- Si le message est centré sur le contact, c'est la fonction phatique, qui sert à établir ou interrompre la conversation (par exemple, « Bonjour ! »).
- Si le message est centré sur le code, c'est la fonction métalinguistique, utilisée quand la langue sert à parler de la langue.

CONTEXTE

Fonction référentielle

DESTINATEUR DESTINATAIRE

(ÉMETTEUR) MESSAGE POÉTIQUE (RÉCEPTEUR)

Fonction émotive Fonction poétique Fonction conative

CONTACT

Fonction phatique

CODE

Fonction métalinguistique

On a distingué 6 fonctions, mais elles n'interviennent pas de façon isolée.

Le schéma est très simple et réducteur car Jakobson conçoit la communication d'une façon linéaire. Mais il peut y avoir des troubles et la communication peut être réversible, elle va dans les deux sens. De plus, le langage a d'autres fonctions, par exemple la fonction ludique, cynique, etc., même si on peut dire qu'elles font partie de la fonction poétique.

Les usagers saisissent en général de manière intuitive la notion de langue. Du fait qu'ils ont entendu ou parlé une variante de leur propre langue ou des langues étrangères, les usagers prennent conscience de leur propre langue. Ces circonstances font qu'ils prennent conscience de la spécificité de leur langue. Au long de l'histoire, on a considéré, de façon peu objective, que sa propre langue était la meilleure. Par exemple pour les Grecs, les autres langues étaient *barbares*, on a des appellations péjoratives.

Si on donne facilement le nom de langue à un certain nombre de systèmes (français, anglais, grec ancien, latin), en revanche, il est malaisé de compter les langues, même en se limitant à celles qui sont actuellement parlées. Les linguistes avancent généralement un nombre de 4000 langues parlées sur la Terre. Il y a un nombre non négligeable de langues qui sont très peu, voire pas du tout, connues des linguistes.

Stratification veut dire qu'il y a des niveaux. Les langues sont biplanes, elles comportent deux niveaux : un niveau manifesté et un niveau non manifesté ou latent, tous les deux définis par leur rapport / relation réciproque. Ce sont le signifiant (forme ou expression) et le signifié (sens ou contenu) correspondant aux sons et aux lettres. Le niveau manifesté est le signifiant et le signifié est latent, on ne le perçoit pas.

Cette stratification est commune aussi à d'autres *langages*. Si l'on prend les langages animaux, par exemple les sifflements des dauphins, ces derniers sont un signifiant qui renvoie à un signifié. Ou encore la danse des abeilles : la danse est un signifiant et la façon de danser est un signifié. Il en va de même par exemple pour le code Braille.

Le langage possède ce qu'André MARTINET a appelé la double articulation. Le langage est constitué de deux types d'unités découpées sur deux niveaux différents :

- **Les unités de 1ère articulation** : ce sont les signes possédant un signifiant et un signifié (une séquence sonore et une signification).
- **Les unités de 2e articulation** : ce sont les phonèmes et ils n'ont qu'un signifiant. Ils ont donc une valeur distinctive.

Les unités de 1ère articulation sont les morphèmes ou, pour Martinet, monèmes. Celles de 2e articulation sont les phonèmes. Les premiers ont une valeur significative, tandis que les seconds ont une fonction distinctive. Par exemple *mon*, *ton*, *son* : la différenciation entre *m*, *t* et *s* est distinctive.

La double articulation apparaît quand on entreprend de diviser un élément en plusieurs plus petits, quand on essaie de décortiquer le flux communicatif.

Les unités de 1ère articulation comportent une forme audible ou visible et un sens. Il y a des unités qui n'ont qu'un morphème, d'autres en ont plusieurs. Par exemple *les* : on a deux morphèmes grammaticaux, celui commun au masculin et au féminin et la marque du pluriel. Pour *cahiers*, on a un morphème lexical et un morphème grammatical, le cahier et son pluriel. Pour *chanterons*, on a un morphème lexical (*chant*) et deux morphèmes grammaticaux : le futur et la première personne du pluriel.

Les unités de 2e articulation sont dépourvues de sens, elles n'ont qu'une phase formelle. Elles se nomment phonèmes pour la manifestation orale et graphèmes dans leur manifestation écrite. Les graphèmes sont plus compliqués car en français le rapport oral / écrit n'est pas exact, il y a plus de phonèmes que de graphèmes.

Il y a des graphèmes PHONOGRAMMES, lorsqu'il y a correspondance entre l'oral et l'écrit, par exemple <i>. Ce sont des graphèmes **monogrammes**.

On a également des graphèmes phonogrammes mais **digrammes**, par exemple <ph> pour le son [f].

On a même des graphèmes phonogrammes **trigrammes**, par exemple <ill> qui correspond au yod [j] (que j'aille).

A part cela, on a les **lettres muettes**, comme dans *sculpture* où le <p> ne se prononce pas et n'a aucune fonction.

Mais un graphème peut correspondre à plusieurs morphèmes. Par exemple <eu>. Ce graphème diagramme peut

correspondre à [y], [] ou même [ø].

On a aussi le contraire : un morphème peut correspondre à plusieurs graphèmes. Par exemple [s] <ss>, <ç>, <c>, <s>.

Les morphèmes lexicaux sont illimités car on peut toujours créer une nouvelle unité. L'inventaire des éléments de 1ère articulation est illimité tandis que ceux de la 2e articulation sont limités. La double articulation constitue un facteur d'économie du langage. De plus, c'est un trait spécifique des langues.

Les morphèmes grammaticaux sont en nombre très limité et se renouvellent difficilement. Les morphèmes (grammaticaux et lexicaux) constituent des mots qui s'agencent dans des unités supérieures, les phrases, ou énoncés, séquences verbales douées de sens. Une phrase est constituée d'un Groupe Nominal (GN) et d'un Groupe Verbal (GV) au moins. Il faut une relation prédicative, l'énoncé doit dire quelque chose. Toute phrase constitue un énoncé, mais pas tout énoncé est une phrase. Par exemple, « À quoi bon ! » Les énoncés entrent dans des unités de rang supérieur : les textes.

L'élasticité du discours

Les dimensions du discours ne sont soumises à aucune limitation, si ce n'est des limites matérielles (temps, lieu, état d'âme). N'importe quel discours peut être allongé. L'élasticité du discours apparaît de façon évidente dans le fait que des unités différentes peuvent viser le même référent. Par exemple pour Napoléon, on a diverses options : Napoléon, Napoléon Bonaparte, Bonaparte, le vainqueur d'Austerlitz, le vaincu de Waterloo, etc.

Le verbocentrisme

Le verbe, dans le sens de *parole*, est au centre de tout. Les langues permettent aussi de parler des autres codes de la communication, ce qui n'est pas réciproque, les autres codes sont plus restreints au niveau communicatif que la propre langue.

D'autre part, les langues permettent un emploi réflexif, elles permettent l'usage métalinguistique, qui est la condition *sine qua non* de la linguistique.

Aspects sociolinguistiques

Les linguistes ne se mettent pas d'accord sur le nombre de langues parlées dans le monde. Il y a des langues méconnues, notamment en Afrique. Mais, de plus, la distension entre langue et dialecte n'est pas toujours très claire.

Il y a des systèmes linguistiques qui présentent l'ensemble des caractères des langues, mais sont désignées de façon plus ou moins dépréciative, tel que *dialecte*, *patois*, *parler*, *idiome*, etc. Ces différences de dénomination et de statut s'expliquent par l'intervention de critères historiques et politiques, toujours variables et disputables. L'accès à la dignité de langue est lié au statut de langue nationale. Par exemple le romanche, malgré le nombre restreint de locuteurs, est l'une des quatre langues nationale de la Suisse.

Il arrive aussi que la même langue, d'une part et d'autre de la frontière d'état, accède au statut de langue d'un côté et de dialecte de l'autre côté. C'est le cas par exemple du néerlandais ou du flamand, qui sont une langue nationale en Belgique, mais un dialecte au nord de la France.

Quand un dialecte s'installe comme langue nationale, il réduit ses anciens concurrents à l'état de patois. C'est le cas en France pour le francien qui est devenu finalement le français. Le breton, par exemple, est considéré comme une langue car il a une littérature et une écriture, mais il n'a pas le statut de langue nationale. On a

aussi le cas d'un texte littéraire prestigieux qui mène un dialecte au statut de langue, comme le toscan qui est devenu l'italien, grâce au prestige de *La Divine Comédie* de Dante.

On comprend donc pourquoi il est difficile de parvenir à un inventaire tout à fait précis des langues. On doit considérer la classification langue/dialecte comme non scientifique.

La dichotomie langue/parole

Selon Saussure, la langue est l'usage social du langage, tandis que la parole est un usage individuel. La langue est un bien commun social, elle est une institution sociale et s'oppose à la parole, réalisation individuelle de cette langue. Mais Saussure s'est surtout occupé de la langue.

Les linguistes contemporains ont renoncé au terme de *parole* et l'ont remplacé par le terme de *discours*. Il n'est pas un synonyme de *parole*, c'est l'utilisation de la langue par les usagers. Le statut de réalisation individuelle n'est pas précisé.

Par exemple : « La porte est ouverte. » Du point de vue de la langue, c'est une affirmation, une constatation. Le sens revient à dire qu'elle n'est pas fermée. Du point de vue du discours, cette phrase peut aller plus loin de la simple information, elle cherche une réaction. On peut l'interpréter comme une requête implicite de fermer la porte.

La langue non actualisée par l'acte de discours est décrite comme un système de signes, où les éléments se définissent de façon différentielle par leurs oppositions réciproques.

La communication

C'est le processus qui consiste à représenter une information dans le système des unités d'un code et à faire passer cette information d'un point d'origine à un point de destination. La communication se fait au moyen d'une langue, la communication verbale, ou par un autre moyen, autre que la langue orale ou l'écriture, ce sera une communication non verbale. Par exemple le braille, dont le canal de communication sera tactile.

La même information sera communiquée selon les besoins par un canal verbal ou non verbal. Si l'on est dans une situation spécifique, par exemple une rue à traverser, le message « la voie est libre » peut être transmis notamment par les gestes de l'agent de circulation qui ont une signification motivée, c'est un signe visuel. Il peut y avoir redondance s'il utilise le canal verbal. Un autre moyen de transmission est le feu vert, pour permettre le passage. A force d'être usé, ce signe au début arbitraire devient motivé. Ce sont là des moyens non verbaux. Pour les moyens verbaux, on peut avoir « La voie est libre. Vous pouvez traverser. » Ici, on est dans l'arbitraire, on est dans la langue. Dans tous les cas, on transmet une information qui a dû être représentée à l'aide des unités du code choisi, selon ses règles de combinaison. Cette opération est l'encodage. Son interprétation est le décodage.

Il y a des signes dont la relation entre signifiant et signifié est motivée, c'est le cas des onomatopées notamment, ou des expressions, ou encore des chiffres. Par exemple, dix et neuf sont arbitraires, mais dix-neuf est motivé. *Etre un panier percé* signifie être dépensier, c'est une expression motivée. Les expressions ont généralement un fondement. Mais pas toujours, par exemple *être un cordon-bleu*, c'est-à-dire être un bon cuisinier, est considéré comme une expression opaque, car on ne voit pas l'analogie, l'expression est arbitraire, il n'y a pas de rapport.

Quand on transmet la même information par deux voies différentes, on a affaire à un phénomène de redondance. Celle-ci a pour fonction de pallier l'éventuel mauvais fonctionnement de la communication. Il peut y avoir des dysfonctionnements, dans ce cas, ce phénomène est appelé *bruit*. Quand il y a un obstacle qui empêche une bonne communication, on l'appelle un bruit. C'est par exemple le cas des homophonies, des

ambiguïtés. Par exemple « J'aime les avocats » peut prêter à confusion.

Dans la manifestation orale, il faut tenir compte non seulement du bruit environnant mais aussi d'autres facteurs, comme un émetteur malhabile. Il est alors un bruit pour le récepteur qui aura un problème de décodage. La langue elle-même est porteuse de bruits.

Dans le cas de la communication écrite, des éléments tels qu'une mauvaise écriture ou un mauvais support peuvent constituer des bruits. Mais l'essentiel du bruit tient au fait que le récepteur est éloigné de l'émetteur, ne pouvant demander des précisions en interrompant la communication. L'écrit est définitif et fini. En revanche, le récepteur a d'autres possibilités car il peut revenir en arrière, il peut relire le message tel qu'il est, ce que ne peut faire le récepteur de la communication orale.

En général, la communication écrite est plus redondante que la communication orale. Par exemple les catégories grammaticales du genre et du nombre sont distribuées de façon différente à l'oral et à l'écrit, comme « Ils parlent ». À l'écrit, on a une redondance car il y a une double marque du pluriel. A l'oral, seule la situation de communication permet de savoir si l'on parle d'une ou plusieurs personnes. Pour le genre, on a par exemple le participe « créée », où l'on ne distingue pas le genre à l'oral, on a par contre une marque à l'écrit.

La communication passe grâce à des signaux de type divers : de nature verbale ou de nature non verbale, de nature paraverbale aussi.

Une séquence verbale est une suite d'unités sonores distinctes ou discrètes, qui doit être décodée par le récepteur pour se voir assigner une signification. Les usagers de la langue pensent spontanément que la signification est celle-là même qu'a encodé le locuteur. Mais en réalité, un énoncé n'a pas un contenu stable, il est construit par l'auditeur, en s'appuyant tant sur le message que sur le contexte et la situation de communication.

En général, les erreurs d'interprétation sont corrigées par la suite de la communication, mais parfois les ambiguïtés subsistent. Elles peuvent être proprement linguistiques ou situationnelles.

Par exemple : « Les enfants se voient. » ambiguïté linguistique : ils peuvent se voir eux-mêmes ou se voir les uns les autres.

« Tu aimes la robe rouge. » ambiguïté situationnelle : le ton indique si c'est une remarque ou un reproche.

Il existe dans les langues des catégories qui n'ont pas de correspondant dans le monde non linguistique. Cet arbitraire linguistique fonde son autonomie et lui permet d'avoir une fonction de représentation de la réalité. Chaque langue représente le monde à sa façon. Par exemple le cas de la neige pour les Esquimaux.

Il y a tout de même divers degrés d'arbitraire dans les langues. Tous les éléments de la langue ne sont pas éloignés au même degré de la réalité. Si l'on prend l'opposition singulier/pluriel, on voit qu'elle a un correspondant immédiat dans la réalité non linguistique : objet unique/objet multiple. Si l'on prend le futur, opposé au présent et au passé, il se présente comme le décalque de la catégorie de l'avenir ; mais le fait que la marque du futur soit fixée au verbe en français est arbitraire, on pourrait indiquer le futur autrement. Chaque langue a ses règles et se distingue des autres.

La plurivocité du signe linguistique

Elle implique l'idée de plusieurs voix. Le signe est biunivoque, mais c'est trop simple de croire qu'à un signifié correspond un signifiant, c'est donc une illusion. Les termes monosémiques sont rares. Presque tous les mots de la langue sont plurivoques : un signifiant a plusieurs signifiés. Il y a aussi des signes linguistiques homonymiques et polysémiques.

La polysémie est la propriété d'un signe qui possède plusieurs significations apparentées mais distinctes du point de vue de la dénotation. Par exemple *bureau*. C'est un terme polysémique, il peut désigner un endroit ou un groupe de personnes, voire même le meuble.

« Le bureau est propre. »

« Le bureau analysera la proposition. » Dans ce cas, on a un rapport de métonymie.

L'homonymie présente plusieurs signes ayant le même signifiant et des signifiés différents. Il n'y a pas de rapport sémantique. Il y a plusieurs types d'homonymie.

Homophonie : l'homonymie se manifeste seulement au niveau phonique, pas au niveau graphique.

[ils R] il serre = serrer

il sert = servir

Homographie : l'homonymie se manifeste seulement au niveau graphique, pas au niveau phonique.

« Les poules du couvent couvent. »

On peut avoir également un mélange des deux cas, c'est-à-dire que l'homonymie est à la fois graphique et phonique.

« Je suis le guide. » suivre

être

Étant donné que dans la langue il y a les problèmes de polysémie et d'homonymie, on a des ambiguïtés. Il y a ambiguïté linguistique lorsqu'à une expression unique correspondent plusieurs significations différentes qui s'excluent mutuellement et se situent au même niveau.

« Elle aime les avocats. » fruits

juristes

« L'évadé tire sur le toit. » depuis

en direction de

On parle d'ambiguïté virtuelle ou potentielle à l'état latent dans les mots polysémiques ou homonymiques. Elle est dans le lexique de la langue et peut devenir effective dans un contexte syntaxique.

Argent monnaie **ambiguïté virtuelle**

métal

« Le coffre-fort contient une grosse quantité d'argent. » **ambiguïté effective**

L'ambiguïté virtuelle était seulement dans le mot isolé, mais la phrase rend l'ambiguïté réelle (ou effective). Le contexte peut lever cette ambiguïté.

« Le coffre-fort contient une grosse quantité d'argent, surtout des dollars. »

Souvent, soit le contexte soit la situation de communication indiquent quel signifié est pris. Il peut arriver aussi que la phrase plus longue soit justement ambiguë.

« Quand est-tu allé en Chine ? »

« Quand as-tu dit cela ? »

Ce sont deux phrases univoques. Assemblées, on peut former une phrase plus longue.

« Quand as-tu dit que tu étais allé en Chine ? »

Cette phrase plus longue est ambiguë, elle se complique et ne résout pas l'ambiguïté. Elle a deux paraphrases possibles, correspondant aux deux phrases les plus courtes :

« Tu as dit quand que tu étais allé en Chine ? »

« Tu as dit que tu étais allé en Chine quand ? »

Quand porte soit sur *dire* soit sur *aller*. Il s'agit d'une phrase de construction homonymique. On peut lever l'ambiguïté par le contexte.

Si l'on prend la langue orale et la langue écrite, on sait qu'elles possèdent des indices de démarcation pour les distinguer. L'écrit a des blancs qui aident ou la ponctuation. L'oral a l'intonation pour aider à lever l'ambiguïté. Mais ces marques ne sont pas infaillibles.

A l'oral, les pauses peuvent lever l'ambiguïté.

[il m] « Il # l'aime. »

« Il aime. »

« Prenez-les # fraîches. » Ces indices sont flottants.

« Prenez # les fraîches. »

« Elle a connu un marchand # de tapis chinois. »

« Elle a connu un marchand de tapis # chinois. »

Pour les propositions relatives, la norme dit que si la proposition est descriptive il faut une pause à l'oral ou une virgule à l'écrit. S'il n'y a pas de marques, la relative est restrictive.

« J'ai rencontré mes étudiantes, qui étaient au restaurant. »

= J'ai rencontré TOUTES mes étudiantes : **proposition descriptive**

« J'ai rencontré mes étudiantes qui étaient au restaurant. »

= Je rencontré SEULEMENT celles qui étaient au restaurant : **proposition restrictive**

« Le gouvernement ne souhaite pas diminuer les prestations sociales aux chômeurs qui en ont besoin. »

La phrase est ambiguë. Par la forme elle est restrictive car il n'y a pas de virgule, mais par le sens elle est descriptive. C'est notre connaissance du monde qui lève l'ambiguité.

L'intonation et la ponctuation nous aident dans des cas morphologiques et syntaxiques. Mais à un niveau lexical, elles ne servent pas.

« Voulez-vous repasser le pantalon ? » essayer à nouveau

passer un coup de fer

Ici, ni l'intonation ni la ponctuation ne sont d'un quelconque secours. Ce sera la situation de communication qui nous aidera.

« Le chois du médecin est important. » le choix que le médecin fait

le choix que l'on fait du médecin

Dans le cas des ambiguïtés morphologiques, le récepteur doit identifier les mots, les délimiter et les segmenter. Il doit reconnaître les catégories morphologiques et les différentes options.

Du point de vue lexical, il faut aussi identifier les unités de signification.

« Voilà la fiche » On a une ambiguïté morphologique à l'oral et en même temps

« Voilà l'affiche. » lexicale.

« Ils sont très amis. » (avec liaison)

« Ils sont treize amis. »

« Le pilote ferme la porte. » : on a une ambiguïté de catégories morphologiques.

- Ferme : verbe ou adjetif.
- La : déterminant ou pronom.
- Porte : substantif ou verbe.

« Il(s) parle(nt). » Ambiguïté morphologique

« Il a la pêche. » Ambiguïté lexicale

fruit

forme (dans l'expression)

« On ne voit pas ses fils. » Ambiguïté lexicale seulement à l'écrit.

enfants

coutures

« Il n'aime pas les glaces. » Ambiguïté lexicale (sémantique)

dessert

miroir

Du point de vue syntaxique, il s'agit de hiérarchiser les syntagmes.

« Il a dit qu'il donnerait son avis par fax. »

Il a dit par fax qu'il donnerait son avis.

Ce qu'il a dit, c'est qu'il donnerait par fax son avis.

Par fax peut être rattaché à *dire* ou à *son avis*.

« Tu as parlé et menti à Jean. »

Tu as parlé et tu as menti à Jean, séparément.

Tu as à la fois parlé et menti à Jean.

« Aujourd'hui on trouve des fruits et des légumes frais. »

On trouve des fruits d'une part et des légumes frais d'autre part.

On trouve des fruits frais et des légumes frais.

On a encore des ambiguïtés proprement pragmatiques. Elles se basent sur l'ajustement des valeurs énonciatives mises en œuvre par rapport à la situation de l'émetteur. On tient compte des circonstances de communication. Il y a deux types d'ambiguïtés pragmatiques : référentielles et interlocutives.

Ambiguïté référentielle : elle porte sur le référent et sur comment il est construit.

« Il va à l'école »

Il marche en ce moment en direction de l'école.

Il est écolier.

« Sans toi, je m'ennuyais. »

Comme tu n'étais pas là, je me suis effectivement ennuyé.

Si tu n'avais pas été là, je me serais probablement ennuyé.

Ambiguïté interlocutive : dans ce cas, le récepteur doit reconstruire la pluralité des sources de l'énoncé.

« As-tu une pièce de monnaie ? »

Requête : cherche l'interaction du locuteur.

Simple question.

« As-tu l'heure ? »

« Et si l'on faisait une grève ? »

Que se passerait-il si l'on faisait une grève ?

Essayons de faire une grève (suggestion d'action).

Il y a des stratégies pour éviter l'ambiguïté :

- **La précorrection ou correction préalable**
- **La correction immédiate**
- **La rectification**

La précorrection : elle évite l'ambiguïté. On va utiliser soit l'intonation, soit la ponctuation, l'ordre des mots, etc. adéquats.

« Il regarde le toit de la tour. »

Autre construction : De la tour, il regarde le toit.

Le toit de la tour, il le regarde.

« Ainsi finit l'histoire. » (présent ou passé simple)

Autre verbe : Ainsi se termine l'histoire.

Ainsi se termina l'histoire.

« L'élève est en classe. »

Autre mot : L'élève est dans la salle de cours.

L'élève est en cours.

La correction immédiate : pendant la conversation, le locuteur se rend compte de l'ambiguïté et tente de se corriger.

« Le juge Courrois a la passion du piano et des échecs du jeu d'échecs. » (exemple réel à l'oral)

« Je m'adresse aux peuples aux peuples au pluriel. » (Charles de Gaulle)

La rectification : on lève l'ambiguïté après que le message est produit. On reformule le message autrement. L'émetteur recourt à une paraphrase pour rectifier son énoncé. On va un peu plus loin que la correction immédiate. C'est une paraphrase de l'énoncé émis.

« J'ai loué un appartement pendant six mois. C'est-à-dire, je l'ai donné [ou pris] en location. »

L'équivoque ou le malentendu discursif se trouvent dans le discours, alors qu'au niveau de la langue on parle d'ambiguïté. Si on fait une mauvaise interprétation de l'énoncé, on aura un malentendu.

Lorsqu'on aborde l'ambiguïté phrasistique, on fait abstraction des emplois particuliers de la phrase dans les situations de communication concrètes. La phrase de la grammaire, dans le discours, devient énoncé car il est le lieu de l'échange réel. C'est là qu'ont lieu équivoques et malentendus, ou au contraire, univocité. Dans les énoncés du discours, l'ambiguïté effective peut être perçue ou non. Si elle est perçue, elle deviendra équivoque, et d'il y a malentendu, c'est que l'énoncé est mal décodé.

« J'ai rencontré l'enseignante de littérature italienne. »

L'énoncé est équivoque pour quelqu'un qui ne connaît pas la situation de communication.

Les humoristes font des blagues à partir de ces situations de la langue :

« –En 40 ans de mariage tu ne m'as jamais rien acheté ! –Mais tu ne m'as pas dit que tu avais quelque chose à vendre ! »

« –Pourquoi es-tu toujours devant la télé ? –Parce qu'il n'y a pas grand-chose à voir derrière. »

« –Dans ce lit ont dormi Charles VII, Louis XI, Louis XII et François Ier. –Qu'est-ce qu'ils ont dû être serrés ! »

CHAPITRE 2

Grammaire et linguistique. Grammaire traditionnelle et grammaires modernes. Norme prescriptive et norme objective. Acceptabilité, grammaticalité et pertinence. Les dictionnaires. Autonomie et scientificité de la linguistique. Langue et discours.

Les débuts de la grammaire

La réflexion grammaticale est née après l'invention de l'écriture. *Gram* vient du grec *grammè*, qui signifie « caractère écrit ». Elle vient après car l'écriture a permis de déployer la parole dans l'espace, de constituer des listes, etc. La première grammaire connue est la description du sanskrit par Panini, une langue indo-européenne, de l'Inde. Cette grammaire de l'indo-européen date du Ve siècle av. J.-C. Dans la culture occidentale, l'étude grammaticale est surtout tributaire des Grecs, qui ont essayé d'analyser leur langue en dehors de tout cadre mythique et religieux. L'avènement de la démocratie, à la fin du VIe siècle av. J.-C., a fait passer au premier plan le souci de la persuasion politique, et cela a rendu nécessaire l'apparition de techniciens de la parole qui étaient les sophistes, des maîtres en rhétorique désireux de fournir à leurs élèves les moyens de maîtriser la parole, ceci dans le but de persuader l'autre. Ils ont considéré le langage comme un instrument qu'il fallait analyser pour en faire l'inventaire des ressources. Ce courant de pensée aboutit à *La Rhétorique* d'Aristote, qui a exercé une influence considérable jusqu'à nos jours.

A côté de cette approche qui voit dans la langue un moyen d'agir sur autrui, se développe, dans l'ombre de la philosophie, une réflexion logique qui tente d'articuler langage et vérité. On va insister sur la complémentarité, par exemple, fondamentale entre sujet et prédicat, et ainsi s'ouvre la voie pour une théorie des parties du discours : le nom, le verbe, la préposition, la conjonction, etc. Il y a un intérêt pour le langage de type grammatical. Cette approche se développe plus tard avec les grammairiens d'Alexandrie, notamment Denye de Thrace, qui a vécu au IIe siècle av. J.-C. Il a écrit la première grammaire systématique du grec, où il distingue clairement huit parties du discours : article, nom, pronom, verbe, participe, adverbe, préposition et conjonction. Chez les Alexandrins, l'intérêt pour la langue est inséparable d'une préoccupation philologique consistant à rendre plus compréhensibles les textes littéraires prestigieux, surtout les œuvres d'Homère. Pour eux, il s'agissait d'étudier la langue *pure*, la langue des grands écrivains. Denye de Thrace disait, par exemple, que la grammaire devait être aussi la connaissance de l'usage des poètes et des prosateurs. Donc, ce n'était pas la langue du peuple.

En France, beaucoup plus tard, apparaît en 1660 la grammaire de Port-Royal. Elle est la première tentative moderne en France de formulation d'une théorie du langage. Elle a été écrite par Antoine Arnauld et Claude Lancelot. Cette grammaire part de l'idée qu'il existe un lien entre langue et logique, et donc que la langue représente la pensée. Les différentes catégories de mot correspondent à des catégories logiques.

Déjà au XIXe siècle apparaît en Europe la grammaire comparée, qui se développe surtout en Allemagne. Elle tente de reconstruire les langues originelles d'où proviennent les différentes langues du monde, ce sont les langues-mères. Depuis la remarque de William Jones, à la fin du XVIIIe siècle, on connaît les analogies entre le sanskrit et la majorité des langues d'Europe. Les travaux d'autres linguistes, par exemple les frères Grimm ou Von Schlagel, déboucheront d'abord sur l'élaboration de lois phonétiques qui rendent compte de l'évolution des sons à travers le temps. En appliquant ces lois phonétiques au problème posé de la langue-mère, on parviendra à reconstruire une langue hypothétique baptisée *indo-européenne*.

Linguistique et grammaire

Le mot *linguistique* apparaît à la fin du XIXe siècle pour désigner une démarche scientifique distincte de la grammaire. Elle est donc une science récente qui se donne comme objet la connaissance du langage à travers l'étude des langues naturelles. Elle est familière à la plupart des gens seulement dans la mesure où elle propose une description du français, qui sous le nom de *grammaire* fait partie de l'expérience de tout écolier.

Les Alexandrins, par bien des aspects, apparaissent comme des ancêtres de notre grammaire scolaire traditionnelle qui s'intéresse essentiellement aux œuvres littéraires prestigieuses. La linguistique ne doit pas être considérée comme un simple prolongement de la grammaire du lycée et collège, elle s'en distingue par quelques traits :

- La linguistique est descriptive. Elle décrit les faits de langue sans porter sur eux des jugements de valeur. Elle se veut une science empirique, c'est-à-dire qui travaille à partir d'un corpus dont les données sont constituées de ce qui se dit effectivement dans une communauté linguistique. Le linguiste doit tout étudier. Par exemple « J'sais pas » ne se trouvera pas dans une grammaire. Le linguiste doit s'intéresser tant au bon comme au mauvais français. En revanche, la grammaire scolaire est normative. Elle enseigne l'usage correct de la langue et s'efforce de rendre conformes à cette norme les productions écrites et orales des élèves.
- La linguistique donne la primauté à l'oral. Pour les linguistes, c'est avant tout l'oral qui constitue la réalité de la langue. La grammaire scolaire priviliege la littérature, et plus largement l'écrit.
- La linguistique ne priviliege aucune langue. Elle s'occupe des langues en général et du langage. La grammaire, en revanche, est attachée à une langue particulière.

Dans ces conditions, on comprend que les linguistes refusent de se dire grammairiens. Or, on ne peut oublier que les deux termes ont été, et sont encore, interchangeables. On trouve par exemple aussi bien *grammaire comparée* que *linguistique comparée*. Ce flou terminologique reflète bien une réalité : la linguistique naît dans un domaine qui était traditionnellement celui de la grammaire. Mais qu'est-ce qui oppose la grammaire à la linguistique ? C'est avant tout le fait que la linguistique est scientifique.

Alors que la grammaire se donne des objectifs extérieurs à la langue qu'elle décrit, le but de la linguistique est de faire connaître la langue en la décrivant sans aucun but externe, pédagogique ou autre. On parle donc de linguistique à partir du moment où les langues sont considérées comme des objets de connaissance et non seulement comme des moyens. C'est là un changement de perspective fondamental d'où découlent les deux conséquences suivantes :

- La linguistique se préoccupe avant tout de la définition de son objet. Cela est si important qu'à partir d'une définition différente se développe une théorie.
- La linguistique s'efforce de mettre au point des méthodes pour décrire son objet avec le maximum de

rigueur.

Contrairement à la grammaire, la linguistique n'est pas pédagogique, elle est essentiellement descriptive. Cependant, il faut reconnaître ce que la linguistique doit à la grammaire : il y a un rapport de filiation entre les deux. La linguistique bénéficie donc de tout le travail des grammairiens sur les langues. Cette filiation est particulièrement flagrante dans les domaines de la morphologie et de la syntaxe. Il existe d'autres parties de la linguistique qui constituent une innovation par rapport à la grammaire traditionnelle, par exemple la phonologie et la phonétique qui n'existent que depuis que les linguistes ont centré leur travail sur la langue orale. Mais l'analyse du mot et de la phrase a toujours été au centre des préoccupations des grammairiens.

La grammaire traditionnelle

On désigne par *grammaire traditionnelle* toute une conception de la description de la langue – règles, terminologies, modes d'apprentissage, etc. – héritée de la pratique pédagogique de la seconde moitié du XIX^e siècle et qui a été entérinée dans la première moitié du XX^e siècle. Il y a eu quelques remises à jour périodiques, mais elles n'ont affecté que des détails. Parallèlement et en rupture avec ce type de savoir, se développait au XX^e siècle une discipline autonome soucieuse de promouvoir un appareil conceptuel et des procédures analogiques : la linguistique. C'est pourquoi les linguistes font des critiques à la grammaire traditionnelle. Ils lui reprochent notamment son attitude normative qui vise à prescrire un usage privilégié de la langue qui est celui considéré comme l'apanage du groupe social dominant. C'est la langue de l'élite sociale. Ils lui reprochent aussi le fait que l'objet d'étude de la grammaire se réduit à la seule langue écrite et son modèle est celui des grands écrivains. La grammaire traditionnelle ignore donc l'aspect oral de la langue, les variations liées aux différentes situations linguistiques et même, dans le domaine qu'elle aborde, son traitement manque de vigueur et d'homogénéité. Les catégories, les concepts étudiés, reçoivent des définitions hétéroclites. Dans les définitions dominent les critères sémantiques avec quelques observations formelles de façon vague et difficile à systématiser.

La grammaire traditionnelle tend à donner une image de la langue qui confond deux aspects de son fonctionnement. Sont placées sur le même plan l'étude des marques et l'étude des fonctions. Elle les confond parce que la première représente une imposition de la langue tandis que les fonctions sont plus libres car elles représentent le pouvoir créatif de la langue.

Il faut rappeler que la grammaire, dans son origine, s'est constituée par rapport à des objectifs pratiques. Du côté de l'Antiquité, les grammaires grecques avaient le rôle d'expliquer des textes anciens, par exemple Homère. Pour les grammairiens hindous, c'étaient les textes sacrés du Véda.

D'autre part, la grammaire traditionnelle s'est constituée par rapport à un deuxième objectif pratique, qui est l'enseignement d'une langue étrangère. L'une des premières grammaires française est la grammaire de Palsgrave, en 1530, écrite pour enseigner le français à la princesse d'Angleterre, dont il était précepteur.

Le troisième objectif pratique de la grammaire est qu'elle est conçue pour enseigner l'art d'écrire et de parler correctement sa propre langue. Ceci rappelle le titre de la grammaire de Vaugelas, au XVII^e siècle : *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire* (1647).

Ce sont là les conditions historiques qui ont formé la grammaire. Elle a une vocation pédagogique. Elle est généralement normative : elle impose un bon usage et sanctionne les fautes de langue. De ce fait, la grammaire joue un rôle primordial dans l'histoire d'une langue, c'est la fixation d'un bon usage qui retarde la tendance naturelle des langues à évoluer. Elle joue ainsi un rôle conservateur. La préface de Grevisse, signée par Paul Robert, dit que le grammairien maintient l'usage de la bonne langue, « il sépare l'ivraie du bon grain ».

La grammaire a également une vocation spéculative, c'est-à-dire abstraite, surtout dans notre culture fondée

sur la pensée grecque où la grammaire est une partie de la philosophie. L'analyse de la phrase, par exemple l'opposition entre sujet et prédicat, n'est pas séparable d'une recherche sur la pensée. L'idée que le langage reflète la pensée sous-tend de nombreuses grammairies, qui à travers la description de la langue visent une connaissance générale de l'homme. C'est le cas par exemple de la grammaire de Port-Royal.

On a donc une norme prescriptive – celle du bon usage – et une norme objective – celle de l'usage. On parle de surnorme lorsqu'il y a une hypercorrection.

Etant donné que la langue est un code permettant de communiquer, sa nature même implique l'existence de règles. Si chacun s'exprimait à sa guise, rien ne garantirait l'intercompréhension. Une langue ne remplit sa fonction communicative que si elle est fixée par des règles. Mais ces règles ne sont pas définies une fois pour toute étant donné que la langue évolue au cours du temps, et les normes doivent s'adapter à cette évolution. Ce qui est perçu comme irrégulier à un moment donné peut être la trace d'une régularité ancienne ou l'annonce d'une régularité future. Pour la langue ancienne, parfois les proverbes ont des traces anciennes formelles qui sont irrégulières. Par exemple « Pierre qui roule n'amasse pas mousse » : au niveau de la forme, ce proverbe est une phrase et n'a pas de déterminant. De même, une irrégularité actuelle est l'annonce d'une régularité future. Par exemple l'emploi de *ne* négatif dans « Je [ne] sais pas » ou *après que* suivi de l'indicatif qui pourrait être suivi du subjonctif par analogie.

Pour la langue française, un glissement s'est très vite produit entre *usage* et *bon usage*. Dans l'histoire de la langue française, le XVII^e siècle a joué un rôle capital pour l'établissement de cette notion de bon usage, même si la notion existait déjà dans la langue latine. Ce siècle a donc été en France la grande période de fixation de la langue. On a mis en place l'Académie française justement pour fixer la langue. Un grammairien très connu de cette époque, membre de l'Académie, a été Vaugelas. Celui-ci témoigne clairement de ce glissement entre usage et bon usage. Il dit que le grammairien doit être d'abord le simple témoin de l'usage, on respecte donc la diversité. Il dit aussi que l'usage est « le maître des langues ». Ensuite, il impose une distension entre deux sortes d'usage, le bon et le mauvais. C'est évidemment le bon usage qui sera pris par la suite. De témoin, il se fait juge de l'usage, car il se donne le droit de choisir l'usage qu'il convient d'adopter. La définition du bon usage est d'ordre politique et culturel, il n'a aucun fondement proprement linguistique. On choisit la langue d'une partie de la société – la cour, les écrivains – et on exclut les autres variantes de la langue – les paysans, les provençaux, les citadins, etc. La définition du bon usage a changé depuis le XVII^e siècle, mais l'idée demeure très fortement ancrée qu'il existe des façons de parler meilleures que d'autres et que le grammairien ne doit décrire que les bonnes. C'est ainsi que la grammaire devient prescriptive ou normative. A partir de là, on assiste à un renversement des rôles car la norme se met à modeler l'usage. L'enseignement de la grammaire, imposé à l'élève, va l'accompagner au long de sa vie. Le sujet apprend à appliquer les règles de grammaire et à modifier éventuellement sa façon spontanée de s'exprimer. C'est cette intériorisation du bon usage qui explique par exemple que des sujets parlants refusent des phrases tout à fait naturelles et fréquentes. C'est le cas de « Où tu vas ? » par exemple, ou « Tu vas où ? » qui sont considérées incorrectes mais spontanées et naturelles. Néanmoins, elles sont refusées. Ces exemples répondent à la norme objective, c'est le français tel qu'on le parle. La linguistique conduit nécessairement à une critique de la grammaire normative puisque la notion de bon usage n'est fondée sur aucune propriété scientifique de l'usage qu'elle privilie. En outre, l'étude scientifique des langues a montré que les *mauvais usages* – comme le français populaire ou le français argotique – avaient un intérêt égal aux autres pour décrire et comprendre les fonctionnements d'une langue. La logique de la démarche linguistique veut que les linguistes décrivent tous les usages, toutes les variantes, sans introduire de jugements de valeur extérieurs. Des grammairies de l'argot ou de l'auvergnat, par exemple, sont des grammairies qui ont la même valeur qu'une grammaire du français standard pour les linguistes. Le linguiste doit toutefois tenir compte de ces différences d'acceptabilité entre les phrases : il doit tout décrire et doit tenir compte de l'intuition des sujets parlants, et comme elles sont influencées par la grammaire scolaire, il doit tenir compte des nuances.

Donc, le français décrit pas les grammairiens est un objet idéal que personne ne parle réellement mais représente une bonne approximation de ce que tout le monde parle. La linguistique fabrique parfois aussi des

exemples, mais pour la morphologie ou la syntaxe. Dans l'analyse conversationnelle, du discours, c'est-à-dire la pragmatique, on tient compte de tout, et l'analyse de l'oral est plus difficile que l'analyse de l'écrit.

Les grammaires et les dictionnaires

Ils ont en commun le fait qu'ils sont tous deux des livres utilitaires que l'on consulte et utilise tout au long de sa vie. Toute personne qui se pose des questions sur la langue dispose d'ouvrages susceptibles de la renseigner. Ce sont des livres qui font partie de notre connaissance de la langue et de notre scolarité. Ils existent depuis des siècles et sont les premières manifestations d'une réflexion sur la langue avant la linguistique. La consultation de ces ouvrages n'exige aucune connaissance théorique préalable, ce qui n'est pas le cas de la linguistique. C'est pour cette raison qu'on les propose comme instruments de travail.

Les dictionnaires comportent l'ordre alphabétique. Les grammaires ont une table des matières et normalement un index. Cela permet de trouver facilement et très vite le point traité auquel on s'intéresse. Ils comportent également une préface où les auteurs s'expliquent sur la façon dont ils ont conçu leur livre. Ce préliminaire constitue en quelque sorte le mode d'emploi de l'ouvrage.

Il y a beaucoup de types de grammaires et de dictionnaires. Ils sont complémentaires entre eux : pour parler une langue, il faut combiner les unités lexicales selon des règles. Les informations sur la langue ne sont pas réparties de façon stricte entre grammaire et dictionnaire. Il y a certains points qui peuvent être abordés par les deux et en revanche d'autres aspects ne sont abordés que dans une grammaire ou dans un dictionnaire. Par exemple la signification des termes n'est que dans les dictionnaires.

L'information sur un mot dans un dictionnaire s'appelle un *article*. Tout article de dictionnaire indique par exemple la catégorie du mot défini : si c'est un nom (n.), un verbe (v.), un adjectif (adj.), etc. Pour un mot susceptible d'appartenir à différentes catégories, on trouve des *rubriques* différentes. Par exemple, dans *Le Petit Robert*, pour *inverse*, il y a deux rubriques : la première définit le mot comme un adjectif et la deuxième le définit comme un nom masculin (n.m.) et l'on donne des exemples. Pour le mot « tout », on trouve quatre rubriques :

- adj. : « **tout** le jour », « en **tout** cas »
- pr. : « contre **tout** »
- n.m. : le **tout** »
- adv. : « il est **tout** jeune »

Pour les verbes, les définitions sont regroupées en fonction de leur construction. Par exemple pour *courir* on a deux rubriques : v. intr. (verbe intransitif) et v. tr. (verbe transitif). Pour ce dernier cas, on a « courir un danger », « courir la ville », « ce cheval a couru le Grand Prix ».

A l'intérieur de chaque rubrique, des indications sont données sur les contraintes que telle définition du mot impose à son sujet ou à son complément. Par exemple dans la première rubrique de *courir*, on va trouver deux sous-ensembles : êtres animés (« courir à perdre haleine », « courir pour s'enfuir ») et choses (« l'eau qui court », « la légende court », « il court un bruit sur cette personne »).

Dans le dictionnaire, on trouve donc aussi des renseignements sur la combinaison des unités lexicales.

La diversité des grammaires

Les grammaires fournissent de même des informations sur certaines unités lexicales, celles qu'on appelle *mots grammaticaux* ou *mots vides*, qui s'opposent aux *mots lexicaux* ou *mots pleins*. Ces mots grammaticaux – prépositions, conjonctions, articles, etc. – sont des unités sans contenu sémantique spécifique, ce sont des mots relationnels. Ils ont surtout le rôle d'établir des rapports à l'intérieur de la phrase. Le dictionnaire, par

rappart aux mots vides, présente un avantage dans son article : il regroupe pour ce genre de mot des informations qui peuvent être éparses dans une grammaire. Par exemple dans la grammaire on trouvera *que* dans le chapitre des pronoms relatifs, dans celui des pronoms interrogatifs, dans celui des conjonctions, dans celui des adverbes (de quantité par exemple).

On a recours à un dictionnaire, à une grammaire ou aux deux à la fois selon le type d'information que l'on recherche. Quel que soit l'ouvrage consulté, il ne faut pas perdre de vue que la description qu'on y trouve est une façon parmi d'autres d'aborder la langue. On a souvent tendance à parler de la grammaire ou du dictionnaire comme s'il s'agissait d'une référence absolue. La description proposée varie selon un certain nombre de paramètres. Le public visé est ainsi un paramètre important : un dictionnaire pour enfants est conçu de manière différente à un dictionnaire pour adultes. Il faut tenir compte aussi de la théorie du langage sous-jacente.

Dans une grammaire il faut aussi lire la présentation que l'on y fait dans l'avant-propos. Pour Wagner et Pinchon, on indique que la grammaire est traditionnelle.

Au niveau du contenu global, les mêmes informations ne se trouvent pas dans toutes les grammairies. Pour ce qui est d'une information donnée dans deux grammairies différentes, par exemple la définition du verbe, on verra que les méthodes de présentation et de définition peuvent être très différentes.

Si l'on compare les grammairies de Wagner et Pinchon et de Bonnard, on constate qu'elles envisagent l'étude de la langue de façon différente. En ce qui concerne le titre, il est également très important : Bonnard va décrire le français courant et standard, tandis que Wagner et Pinchon décriront le français moderne et classique. Le français ne se donne donc pas comme un ensemble homogène, il y a plusieurs sortes de français. Le français classique des XVII^e et XVIII^e siècles s'oppose au français moderne du XX^e siècle. Wagner et Pinchon décrivent plutôt la langue écrite à laquelle sont souvent empruntés les exemples, tandis que Bonnard décrit plutôt la langue parlée et utilise des exemples fabriqués de plus, il tient compte de l'oral. La grammaire de Wagner et Pinchon est proche en cela de la tradition grammaticale, qui privilégie la langue écrite car elle est investie d'un prestige social et culturel : l'élite écrit bien, la littérature est le modèle de la langue. Bonnard au contraire témoigne de l'influence de la linguistique qui privilégie la langue parlée, pour une raison d'ordre théorique : l'écriture n'est que la représentation de la langue parlée, donc la langue parlée a une priorité logique.

Au niveau du contenu des informations présentées, il y a des différences entre les deux grammairies. La grammaire de Wagner et Pinchon donne au début quelques éléments de l'histoire de la langue ainsi qu'une bibliographie et on ne trouve rien d'équivalent dans Bonnard. Les deux premières parties de Bonnard, par contre, traitent de points non abordés dans la grammaire de Wagner et Pinchon. On a là une présentation de la communication humaine influencée par la linguistique. La première partie doit aussi beaucoup à la sémiologie. La deuxième partie prend en considération tant l'écrit que l'oral. La troisième partie de Bonnard consacrée aux mots est très originale pour une grammaire car elle présente des informations sur la sémantique lexicale. Elle a aussi une sous-partie consacrée à la morphologie, chapitre traditionnel de la grammaire. On y présente aussi bien la morphologie grammaticale que la morphologie lexicale. Cette partie montre un autre sous-chapitre qui est encore innovateur : il est consacré aux dictionnaires. La présentation faite des différents types de dictionnaires est inhabituelle dans les grammairies, ce qui montre une préoccupation linguistique récente. Le chapitre 2 de cette troisième partie de la grammaire de Bonnard traite par contre la question traditionnelle des parties du discours – nom, adjetif, adverbe, etc. – et pour chacune de ces catégories on trouve un examen des marques morphologiques. Si l'on compare cette partie commune, on remarque que le nombre et l'ordre de présentation des parties du discours sont différents d'une grammaire à l'autre. Par exemple dans Wagner et Pinchon, les chapitres sur les adjectifs possessifs, démonstratifs et articles sont regroupés dans la même partie : les déterminants spécifiques du substantif. Dans Bonnard, les déterminants font l'objet d'étude de chapitres séparés. Il regroupe dans la même section préposition et conjonctions alors que Wagner et Pinchon les traitent dans des chapitres séparés.

Ce que les deux grammaires ont en commun, c'est qu'elles consacrent une partie spécifique à la phrase. Cet aspect se retrouve dans toutes les grammaires. Dans ce cas, on retrouve cette étude à la fin, mais ce n'est pas toujours le cas. Ceci indique également une différence dans la conception de la langue : si l'on commence par le mot, par exemple, c'est que l'auteur pense que l'unité fondamentale de la langue est le mot. Mais l'auteur peut choisir de commencer par la phrase pour la décortiquer, elle sera alors pour lui l'unité fondamentale.

Cette comparaison nous fait dire que la grammaire de Wagner et Pinchon est plus traditionnelle. Cela est d'ailleurs indiqué dans la préface revue et corrigée de 1987, les propres auteurs revendiquent cette conception traditionnelle de la grammaire, qui est centrée sur la syntaxe. La grammaire de Bonnard est influencée par la linguistique et présente une description moins étroite de la langue car elle aborde divers aspects et disciplines. Cette grammaire s'adresse à des élèves de seconde, primaire et terminal et vise à fournir non seulement une description du français, mais aussi à éveiller une curiosité plus générale pour la langue. Cela n'est qu'une petite comparaison de deux grammaires, si l'on en comparait deux autres, les résultats seraient un peu différents.

La diversité des dictionnaires

Les dictionnaires sont aussi très différents selon le public visé et les objectifs des auteurs. Nous allons comparer deux dictionnaires actuels qui sont comparables : le *Dictionnaire du Français Contemporain* (DFC) de Larousse et le *Petit Robert* (PR) édités pour la première fois en 1967 et de volume identique. Tous deux visent le même public.

Dans le PR, il y a une information étymologique qui montre une préoccupation diachronique. Le PR fait deux entrées au mot *voile* – au masculin et au féminin – tandis que le DFC en fait cinq. Les exemples du PR sont dans beaucoup de cas littéraires, et dans le DFC les exemples ne sont pas signés. On peut dire que le PR est le plus traditionnel.

Les deux dictionnaires sont très différents dans leur conception : l'un prend le relais de la lexicographie traditionnelle, l'autre cherche à mettre en application des méthodes linguistiques.

Il y a des informations qui figurent dans tous les dictionnaires : l'orthographe du mot, sa catégorie grammaticale, son genre notamment. Il y a d'autres informations qui figurent dans le DFC et dans le PR mais ne sont pas forcément dans d'autres dictionnaires, par exemple les synonymes et antonymes ou la prononciation. Il y a des informations qui figurent dans le PR mais pas dans le DFC, comme la date d'apparition du mot, son étymologie ; le DFC a exclu ce type d'information historique car les auteurs ont exclu toute dimension historique, ils décrivent le lexique synchroniquement, la diachronie est exclue. Le DFC regroupe les mots de la même famille morphologique, ce que ne fait pas le PR. Là, ces mots se trouvent à leur place alphabétique, ils font l'objet d'un article séparé. La présentation du DFC rompt avec l'ordre alphabétique traditionnel et vise une description du lexique plus systématique, plus linguistique et plus motivée. Ce regroupement morphologique fait apparaître des relations formelles et sémantiques du mot.

Au niveau des exemples, on peut également repérer des différences, notamment les citations littéraires que l'on retrouve dans le PR. Le DFC cherche à décrire la langue parlée courante et non pas la langue littéraire.

Pour le registre, il y a aussi des différences entre les dictionnaires. Par exemple pour le mot *pot* dans son usage de *chance* (« avoir du pot ») : dans l'édition de 1986 du PR, il est familier ; dans l'édition de 1982 du *Petit Larousse*, il est populaire.

L'objectif essentiel d'un dictionnaire est de formuler une définition. Sur ce plan également, des différences importantes se manifestent. Pour le mot *voile*, il est polysémique, il a plusieurs sens. Certains sont sans rapport entre eux, d'autres sont très proches. D'abord, il faut séparer les homonymes, les mots ayant la même forme mais un sens différent. Ici, il y a des différences entre le DFC et le PR. Ce dernier compte deux entrées

différencier par le genre, de plus, leurs sens sont différents. Le DFC comporte cinq entrées. Cela prouve déjà que la notion de mot, qui nous semble évidente, ne va pas de soi.

Donc, la reconnaissance des unités lexicales d'une langue est fondée sur des choix, déterminés par les présupposés théoriques de l'auteur. Pour le PR, deux critères sont déterminants : l'histoire du mot et son genre. Le premier *voile* masculin est dérivé du latin « *voelum* » et signifie « morceau d'étoffe destiné à cacher ». Le second voile est dérivé du premier. Le genre détermine la répartition des sens en deux mots et l'histoire l'ordre dans lequel le mot est présenté. Le DFC ajoute trois entrées. Les deux critères qui justifient sa présentation sont la distribution et la morphologie. Par exemple, ce qui oppose *voile1* à *voile2*, c'est que le premier sert de base à des mots tels que *voilage* ou *voilier*. Ce n'est pas le cas de l'autre, il est relié à *voilement*. On construit donc des familles morpho-sémantiques. Leur construction est un critère pour différencier les unités lexicales.

Pour les définitions à l'intérieur d'un article, certaines sont précédées d'un commentaire du lexicographe. Ces commentaires sont de deux sortes : ils peuvent caractériser l'emploi du mot en fonction de la situation de communication, ou ils peuvent viser à expliciter des relations entre les sens. Dans le premier cas, on emploie des marqueurs comme *littéraire*, *familier*, *populaire*, etc. Dans les deux dictionnaires, on trouve l'expression « avoir du vent dans les voiles » qui est cataloguée comme familiale. Ces marqueurs sont d'un emploi très intuitif, ils ne reposent sur aucun caractère explicite. Par exemple, l'opposition entre familier ou populaire, ou celle entre littéraire et archaïque, varie d'un dictionnaire à l'autre et même dans le même dictionnaire d'un article à l'autre. Il ne faut donc pas accorder à ce caractère beaucoup de poids. Dans l'autre cas, ces commentaires qui visent à expliciter des relations entre les sens, on a dans le PR le marqueur *abstrait* dans le premier *voile*, par exemple. Ici, c'est un peu plus objectif. On trouve aussi parfois le marqueur *par métonymie*. Ce sont des commentaires de type sémantique qui sont dans ce cas absents dans le DFC. Ce genre de catégories n'existe pas dans le DFC car ce sont des relations purement sémantiques qui ne s'appuient sur aucun critère formel. Ces commentaires sont absents du DFC car c'est un dictionnaire très influencé par la linguistique et il s'intéresse seulement au sens par rapport à la forme.

L'ordre des définitions n'est pas toujours le même dans l'un ou dans l'autre des dictionnaires. Par exemple le sens de « tissu léger et fin » apparaît à la fin dans le PR et en deuxième position dans le DFC. L'ordre se fonde sur l'histoire du mot pour le premier et sur l'usage pour le second.

Il faut donc indiquer le dictionnaire lorsque l'on consulte un mot, car ils ne sont pas tous pareils.

Les concepts de grammaticalité, intelligibilité et acceptabilité

La grammaticalité est le caractère de ce qui est grammatical, c'est-à-dire ce qui est conforme aux règles de la grammaire.

« Vous déjeunez tôt » est une phrase conforme aux règles de la grammaire.

*« Déjeunez tôt vous » n'est pas grammaticale, même si elle peut être interprétable.

Les phrases incorrectes qui s'installent dans l'usage finissent par être considérées grammaticales avec le temps. La grammaire impose des règles contraignantes, plus que celles du lexique de la langue.

« La boîte vient saluer le béton du soir » n'est pas une phrase fautive, elle peut être considérée grammaticale, mais elle est inintelligible ou ininterprétable.

De même, on peut considérer d'autre part des phrases agrammaticales mais qui sont intelligibles : « Lui pas être content ».

Une phrase grammaticale peut être inintelligible dans des conditions normales d'énonciation pour des raisons

de complexité excessive et qui ne relèvent pas de l'incohérence lexicale : « L'homme que le bandit qui a été arrêté avait blessé est mort ce matin à l'hôpital ». Cette phrase n'est pas acceptable de par sa complexité, même si elle est grammaticale. Il y a trop d'enchaînements, elle n'est pas adaptée aux conditions normales du discours.

Quand on porte un jugement sur une phrase, il faut tenir compte de facteurs de différents types :

- **Le temps** : on sait qu'une langue évolue et qu'une phrase acceptable à un moment donné ne l'est pas forcément à un autre.

« Vous pensâtes même ne pas me trouver, qui eût été une bonne chose »

ce (Mme de Sévigné)

Cette phrase n'est pas acceptable aujourd'hui, il manquerait le *ce*.

« J'ai jeté l'as de cur avec raison, me semble. » (Molière)

il

Il manquait le pronom.

- **Le lieu** : certaines phrases sont acceptées dans certaines régions de France et pas dans d'autres.

« On va faire des tourtons dans le buron. »

C'est une phrase familière aux habitants du Cantal.

« On t'a donné ce livre pour toi apprendre un livre. »

Phrase du Nord de la France, vers la Belgique. Elle est acceptée dans cette région mais pour d'autres, elle est incorrecte.

- **Les conditions d'énonciation** : certaines phrases paraissent acceptables dans certaines conditions d'énonciation et pas dans d'autres.

« Fallait-il que je vous aimasse ? »

Elle est normale dans un texte littéraire.

« Je vais pas chez le toubib. »

C'est une phrase courante dans la langue familière mais pas acceptable dans un langage standard. Il en va de même pour une phrase disloquée.

« Pierre, son chocolat, il a bu. »

Cette phrase est naturelle de la bouche d'un enfant mais elle est bannie dans un style plus formel.

- **Le sens** : certaines phrases seront jugées inacceptables uniquement parce que la proposition qu'elles expriment est bizarre.

« Le navire accosta le long de mon genou. »

Cette phrase choque. Il y a un problème de dimensions.

« Un chat noir est nécessairement blanc. »

Elle choque car elle contient une contradiction logique.

« Le tsar couronné en 1980 est complètement chauve. »

Elle n'est pas acceptable car elle contient une information fausse.

- **La forme** : il y a des phrases qui ne posent pas de problèmes d'interprétation mais qui sont inacceptables car elles n'ont pas la forme d'une phrase française.

« C'est moi qui a trouvé le premier. »

ai

« Je me demande qu'est-ce qu'il fait. »

ce qu'

- **La pertinence** : un énoncé peut être grammatical, interprétable et acceptable, mais il peut être non pertinent, il n'est pas approprié au contexte d'énonciation. La pertinence peut relever de caractères divers :
- **Facteur textuel** : il y a des énoncés incohérents par rapport à ce qui les précède.

« Paul est là ? Est-ce qu'il pleut ? » (Transgression d'une règle)

- **Facteur lié au genre du discours** : dans le genre de la conversation, on ne dit pas *bonjour* au milieu.
- **Facteur lié aux normes de politesse** : on ne dit pas du mal des plats, par exemple.

Ces deux derniers domaines relèvent d'une compétence communicative plus que linguistique.

La linguistique comme science du langage

Etudier le langage, c'est faire la description et l'histoire des quelques milliers de langues qui sont parlées sur la Terre, dont certaines n'ont qu'une poignée de locuteurs. La plupart des linguistes font l'hypothèse qu'au-delà de leur diversité, toutes les langues obéissent à des principes d'organisation communs. Pour certains, les propriétés communes aux diverses langues sont pauvres et l'essentiel des phénomènes se manifesteraient dans les langues particulières, dans ce que chaque langue a de différent par rapport aux autres. Des linguistes disent que le plus important est dans le non-commun. D'autres mettent l'accent sur l'homogénéité.

L'aptitude à parler de la langue n'est pas réservée uniquement aux linguistes étant donné que tous les sujets qui parlent une langue ont une conscience de la langue, c'est une **conscience épilinguistique**, selon Culicoli. Ceci veut dire que les sujets font une activité métalinguistique plus ou moins consciente qui ne fait pas l'objet d'un système de représentation rigoureux et se manifeste de multiples manières. Quand on fait un jugement sur la langue ou un jeu de mots, c'est parce que l'on a cette conscience épilinguistique, on est même capable de commenter nos propres paroles.

Il y a un autre type de conscience : l'**activité métalinguistique**. Celle de la linguistique s'inscrit dans l'orbite de la science. Elle use un métalangage rigoureusement contrôlé, où l'on fait un usage autonome des signes : le

signe se désigne lui-même. Par exemple si l'on dit « *Cheval* est un nom. », on fait du métalangage en faisant un usage autonome du mot *cheval*. On fait une distinction entre signe en usage et signe en mention. Cette dernière catégorie se réfère à l'usage autonome.

La recherche linguistique se divise traditionnellement en deux grandes branches :

- **Linguistique générale** : elle étudie, indépendamment de telle ou telle langue particulière, les propriétés invariantes des langues et la manière dont elles évoluent.
- **Linguistique descriptive** : elle étudie les langues particulières ou des groupes de langues.

Il y a d'autre part la **linguistique contrastive**. Elle est intermédiaire entre les deux approches précédentes. On y compare systématiquement deux ou plusieurs langues et on met en évidence leurs différences et leurs ressemblances. D'autre part, linguistique générale et linguistique descriptive sont deux phases d'une même recherche, étant donné qu'on ne peut étudier le langage qu'en considérant comment sont faites les langues particulières, et réciproquement, on ne peut étudier les langues particulières que si l'on fait appel aux catégories générales de la langue, à celles plus abstraites dégagées par la linguistique générale.

CHAPITRE 3

La linguistique comme science empirique. Observation, intuition et corpus. Méthodologie dans l'analyse de données. Théories et disciplines. Données et contexte original.

La linguistique comme science empirique

La linguistique est une science empirique, il lui faut élaborer des modèles qui rendent compte des données langagières. En fait, ce qu'analyse le linguiste est le résultat d'une construction, il manipule les données, en fonction de ses hypothèses et de ses besoins. Donc, le repérage des unités de la langue est toujours lié à des hypothèses implicites ou explicites. D'autre part, on est enclin à analyser les données à travers les cadres appris à l'école. Souvent, ce que l'on apprend perd de son évidence dès que l'on regarde les faits de langue dans leur complexité. Par exemple : « Tu as faim » comme phrase déclarative est parfois à l'oral une question implicite. Les classements sont donc abstraits car la langue fonctionne souvent autrement dans sa réalité.

L'enseignement grammatical privilégie l'écrit. Or, il suffit d'enregistrer une conversation pour voir que l'intonation joue un rôle essentiel dans l'organisation linguistique. On voit aussi que le découpage en phrases nettement distinctes et hiérarchisées n'a pleinement de valeur qu'à l'écrit. On a donc des préjugés en fonction de ce qu'on a appris. De même, le découpage orthographique de mots oriente subrepticement notre façon de découper la chaîne verbale. Par exemple, « Je suis content » : on a tendance à voir dans les pronoms personnels un élément indépendant du verbe plus qu'une personne.

D'autre part, le fait qu'il existe une grande diversité de théories montre que l'on peut étudier un même phénomène de façon différente. Une donnée linguistique ne prend forme qu'à travers le modèle qui la découpe et l'interroge. Il faut donc toujours tenir compte de la théorie choisie qui encadre l'analyse.

Pour rassembler les matériaux sur lesquels il travaille, le linguiste doit recueillir des énoncés. On sait que les langues ne sont pas des objets stables, homogènes. On sait par expérience que les locuteurs d'une même langue n'emploient pas les mêmes mots, ni les mêmes tournures syntaxiques. Chacun s'exprimera de façon diverse selon les circonstances. Donc, il existe une variation que les linguistes ne peuvent ignorer. S'ils interrogent des locuteurs natifs, ils auront affaire à des points de vue différents sur la langue, à des réponses diverses sur les énoncés. Donc, dans toute communauté linguistique coexistent un usage relativement stabilisé – celui enseigné à l'école – et des usages peu contraints soumis à des variations continues. De ce fait, il est impossible de définir l'unité d'une langue en se fondant sur des critères purement linguistiques. L'évolution des manières de parler est largement commandée par leur statut sociolinguistique et l'usage de la langue

associé à des situations valorisées évolue plus lentement que la langue qui n'a pas ce type de contraintes. La linguistique est une discipline empirique qui s'appuie sur des énoncés attestés, elle doit s'appuyer sur ce que disent effectivement les locuteurs.

Pour les structuralistes, il suffisait de constituer un corpus, c'est-à-dire de relever un certain nombre d'énoncés oraux ou écrits représentatifs des usages des communautés linguistiques. Le problème est que ces corpus sont incomplets, on ne peut jamais recenser tous les types d'énoncés. Les trois principales sources de données sont :

- **L'observation** : il faut savoir que tout autour de nous, on se sert de la langue et ce qui nous intéresse c'est le contenu, non pas la forme. Mais en tant que linguistes, ce qui nous intéressera ce sera justement comment on parle et on écrit. Ce n'est pas seulement le fond qui nous intéresse, c'est surtout la forme.
- **L'intuition** : en tant que locuteurs d'une langue, on est en principe capables de porter des jugements sur la langue. On a une intuition sur ce que l'on dit et sur ce que les autres disent. Pour connaître les intentions linguistiques des interlocuteurs, on a plusieurs méthodes, par exemple l'interrogation. Là, le système scolaire a laissé des traces et on fera des jugements en fonction de ce qui a été appris à l'école. Mais cette grammaire normative n'est effective que sur la perception et non pas sur la production, car on est beaucoup plus spontané.
- **Le corpus** : ce sont surtout les structuralistes qui ont commencé à les employer. Depuis les années 50–60, on assiste à une utilisation croissante des corpus pour l'analyse linguistique. C'est un ensemble de productions orales ou écrites qui partagent les mêmes conditions, elles doivent être homogènes. Il est relatif, jamais exhaustif. Tous les corpus présentent une sélection dans un ensemble plus vaste. Par exemple, les phrases chez Stendhal. Le corpus est donc toujours un échantillon, il ne représente pas toute la langue. Chaque échantillon nous donne une sorte de fenêtre sur le tout de la langue et non pas une image complète. Plus le corpus est ample, plus il est représentatif. À travers lui, on peut étudier tous les aspects de la langue.

Pour faire une analyse linguistique, il faut chercher des données, ce sont là les trois sources. Le plus souvent en linguistique, on essaie de combiner les différentes sources.

Selon le type de phénomènes qu'il étudie, le linguiste va travailler sur des contextes plus ou moins étendus. Pour la syntaxe, on se contente d'étudier des phrases. Mais pour les temps verbaux, on doit prendre des séquences plus longues. L'étendue du segment dépend donc de ce qui l'on étudie.

La scientificité des sciences humaines

Elle pose des problèmes épistémologiques du fait que l'homme et l'objet d'étude sont sur le même plan. Il est plus difficile de ce point de vue-là de parler objectivement de l'homme, donc analyser la langue de façon objective demande un effort. Celui qui étudie la langue l'emploie en même temps, il a donc des préjugés. C'est cela qui a provoqué une certaine méfiance, pendant longtemps, sur le caractère scientifique de la langue. On avait alors des doutes sur la neutralité nécessaire pour émettre des explications.

Aujourd'hui, la linguistique est considérée comme une science objective avec les caractéristiques des sciences naturelles et humaines en général. Il est évident qu'elle ne peut pas adopter les techniques et méthodes d'autres types de sciences. Pour étudier la langue, on a besoin d'exactitude et d'autodiscipline intellectuelle, tout comme de sensibilité et d'imagination.

Dans les sciences du langage, les orientations et les points de vue différents dans la façon d'aborder les objets peuvent même être contradictoires. Chaque école établit ses propres limites à propos des domaines de la linguistique, et ses propres concepts. C'est pour cela qu'ils ne sont pas valables universellement. La linguistique évolue en suivant les courants des sciences humaines et sociales. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut nier les aspects biologiques du langage. Le point de départ pour connaître le langage est la réalité linguistique.

On interprète les faits selon des modèles que le chercheur a intériorisés et qu'il produit lui-même. Par exemple, pour l'analyse syntaxique, les distributionnalistes américains le faisaient d'une manière différente aux générativistes, qui ne s'occupaient pas de la pragmatique. Il faut donc avoir recours soit à un modèle, soit à l'autre. Les théories linguistiques doivent être mises en contraste avec les faits linguistiques observables.

Les théories linguistiques

L'épistémologie est la science de la connaissance des disciplines que l'homme a établi pour décortiquer la réalité. Faire des théories linguistiques consiste à créer des concepts à propos de l'expérience que les hommes possèdent spontanément des langues. La linguistique devient une science lorsqu'elle est descriptive. Saussure dit que la linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même. Il s'agit là de décrire la langue de façon objective. En même temps, c'est la devise structuraliste que l'on trouve dans cette dernière phrase de Saussure.

Toute science équivaut à un ensemble de connaissances nouvelles obtenues par des procédés et des techniques objectifs et bien fondés. La recherche linguistique doit donc étudier la langue de façon systématique et rigoureuse pour contribuer à l'approfondissement de ses connaissances. La science s'identifie à des programmes de recherche particuliers liés à des moments historiques. Avec les nouvelles données, on formule de nouvelles théories qui les expliquent. Dès que l'on a commencé à s'intéresser à l'oral, on a dû faire de nouvelles théories car celles de l'écrit n'étaient pas valables.

A propos des théories linguistiques, elles ont une caducité, elles ne sont pas permanentes, elles sont cycliques. Il y a des philosophes qui se sont occupés de ce problème. C'est le cas par exemple de Popper. Selon lui, il n'y a pas de certitude absolue et ce qui est scientifique est réfutable et falsifiable : on doit contraster les données avec les réalités. Comme la science avance par accumulation des connaissances, les théories reflètent le développement des disciplines à un moment donné. Seulement les théories les plus complètes et cohérentes sont diffusées, mais leur vie est toujours éphémère.

Selon Kuhn, la linguistique comme les autres sciences évolue en fonction des changements des paradigmes. Les théories suivent des processus cycliques, il y en a une qui sert de modèle à un moment donné puis elle est mise en cause, ce qui entraîne une crise. Il y aura ainsi une nouvelle théorie qui se détache des autres et va servir de modèle, elle entrera ensuite en crise à son tour. Et ainsi de suite.

Les ruptures ne sont pas draconiennes car les théories ne sont pas totalement nouvelles, elles se nourrissent du passé, elles apportent un point de vue modifié, plus ou moins différent.

Théories linguistiques et méthodes d'analyse

Il y a eu des façons différentes d'étudier les phénomènes linguistiques au long de l'histoire. Les différentes tendances ont apporté des théories avec leurs propres méthodes d'analyse. Ainsi, la langue est abordée de façon différente selon la théorie que l'on prend en considération et selon le but à atteindre. Par exemple, la théorie générativo-transformationnelle – théorie syntaxique de Chomsky – est très différente de la sociolinguistique et il y a même eu une grande polémique entre les deux, entre Chomsky et Labov, qui a étudié la variation linguistique à New York.

On a donc besoin d'instruments méthodologiques et théoriques pour le progrès de la recherche scientifique. Chaque théorie articule des modèles en combinant les hypothèses et les expérimentations. Elle doit posséder ses propres concepts pour expliquer son domaine de connaissance. Les théories fournissent des définitions précises, systématiques, générales et simples – bref, claires – basées sur des systèmes qui ont un certain degré d'abstraction correspondant à des connaissances spéculatives et aussi pratiques. On les formule par l'expérience dérivant de l'observation et par l'intuition à travers les hypothèses que l'on pose.

Il y a deux grands types de théories :

- **Explicatives** : elles veulent rendre compte de leur genèse, des causes des phénomènes linguistiques. On suit une méthode hypothético-déductive. On formule des hypothèses explicatives d'un phénomène que l'on confronte aux données empiriques.
- **Descriptives** : elles s'occupent de l'observation des données. On suit la méthode inductive. On formule un problème, on collecte un corpus et à partir de ce corpus, on le décrit puis selon la description faite on tire des conclusions et on généralise.

Il y a un troisième procédé qui consiste à conjuguer les deux modalités.

En fait, la pensée scientifique est un cheminement incessant entre induction et déduction.

La connaissance évolue corrélativement aux procédés et aux objets d'étude. Les concepts ne sont pas définis une fois pour toutes, mais sont en rapport étroit avec un moment de l'histoire et une tendance ou une théorie. Chaque siècle est loin d'être homogène. Lorsque l'on définit une discipline, on doit prendre en considération le moment historique et la tendance dans laquelle elle s'inscrit.

Le savoir linguistique ne s'étaie pas sur le vide mais sur les conceptions linguistiques qui se sont succédées à travers les siècles.

« Le savoir ne détruit pas son passé comme on le croit souvent à tort. Il l'organise, le choisit, l'oublie, l'imagine ou l'idéalise de la même façon qu'il anticipe son avenir en le rêvant tandis qu'il le construit. Sans *mémoire* et sans *projet*, il n'y a pas de savoir. »

(Sylvain AUROUX)

CHAPITRE 4

Saussure et la linguistique du XXe siècle. La langue comme système. Valeur relationnelle des unités linguistiques. La réception de Saussure dans le cadre francophone. Structuralisme. Courants fonctionnalistes. Du descriptivisme au générativisme.

Saussure

Ferdinand de Saussure (1857–1913) est considéré comme le père de la linguistique. Le *Cours de linguistique générale* a été publié en 1916 par Charles BALLY et Albert SECHEHAYE à partir de leurs notes de cours (1906–1911), édition commentée par Tullio De MAURO.

Tout récemment, il y a eu le *Troisième Cours de linguistique générale* en 1993, une version établie à partir d'un carnet de notes d'un étudiant de Saussure. Elle a été faite par KOMATSU et HARRIS.

Le dernier ouvrage dont on parle beaucoup sont les *Écrits de linguistique générale* publiés en 2002 à partir de textes trouvés écrits par Saussure lui-même, découverts dans la maison familiale à Genève. À partir de ses manuscrits, Rudolph ENGLER et Simon BOUQUET ont publié cet ouvrage. Il y a quelques nouveautés par rapport au *Cours de linguistique générale*..

Le *Cours de linguistique générale* apparaît comme le texte fondateur de la linguistique moderne et il repose sur l'étude de la langue comme système. Saussure a marqué une rupture avec la linguistique comparatiste du XIXe siècle et avec l'approche historique de la langue car il propose une étude de la langue comme système. Il a fait ce que l'on appelle une « coupure épistémologique ». C'est une façon radicalement différente de considérer les faits de langage. Il propose une approche non historique de la langue, une approche

synchronique, descriptive et systématique, c'est-à-dire une approche structurale. Donc, Saussure est le père du structuralisme. Mais lui, il ne parle pas de structure, mais de système.

Le *Cours de linguistique générale* a un statut d'emblème, il est très symbolique et constitue encore aujourd'hui le fondement de l'enseignement de la linguistique. Il faut savoir que ce texte est le résultat d'une interprétation de ce que Saussure a dit. Dans une lettre de 1909 à l'un de ses étudiants, il dit : « Quant à un livre sur ce sujet, on ne peut y songer : il doit donner la pensée définitive de son auteur ». Ceci indique qu'il ne pensait pas écrire de livre.

À propos de la linguistique, il dit qu'elle est une science nouvelle qui doit succéder à la linguistique historique et à la grammaire comparée et que la tache de la linguistique générale est de décrire les langues, elle doit chercher les forces qui sont en jeu dans toutes les langues et finalement elle doit se délimiter et se définir elle-même. On voit bien que Saussure recherche la généralité et la fondation d'une discipline utile qui ne soit pas trop abstraite. La linguistique sera utile si elle fournit des outils d'observation suffisamment généraux et précis pour être utilisés par tous ceux qui ont affaire à la langue. Il veut donc dépasser la comparaison conjecturelle des langues particulières, il veut étudier la structure générale de la langue. Pour cela, la linguistique doit avant tout définir son objet, et il dit que celui-ci n'est pas donné d'avance mais qu'il résulte de la construction d'un point de vue : celui-ci crée l'objet.

Les faits de langue ne sont pas extérieurs à l'expérience humaine puisque le langage est une activité de langue – car on a une idée préconçue de la langue. Il dit également que l'objet de la linguistique est la langue et non le langage. Ce dernier est une faculté humaine beaucoup plus vaste et moins spécifique que la langue. Il suppose seulement que des êtres humains parlent, s'expriment. Il englobe tout, la dimension individuelle et sociale par exemple. La langue est le produit social dont l'existence permet à l'individu l'exercice de la faculté de langage. Saussure insiste beaucoup sur l'aspect social de la langue. Elle est un système de signes qui a pour principales caractéristiques son autonomie et son ordre propres.

Un autre aspect important chez Saussure est que la linguistique fait partie de la sémiologie. En tant que science des signes, la linguistique entre dans une science plus générale qu'il appelle sémiologie. « La langue est un système de signes exprimant des idées et par là comparable à l'écriture, à l'alphabet des sourds-muets [] Elle est seulement le plus important de tous ces systèmes. »

Linguistique interne et externe

Saussure a dit dans le *Cours de linguistique générale* que sa définition de la langue suppose qu'il écarte tout ce qui est étranger au système. Il écarte donc tout ce qu'on désigne par linguistique externe. Elle s'occupe bien de choses importantes, mais cela ne l'intéresse pas, il va se consacrer à la linguistique interne.

Langue/parole

C'est l'une des antinomies de Saussure. Il dit que la langue est la partie sociale du langage, qu'elle est extérieure à l'individu. Celui-ci ne peut ni la créer, ni la modifier. Elle n'existe qu'en vertu d'une sorte de contrat entre les membres d'une communauté. La langue est sociale, on l'hérite et d'autres l'hériteront de nous. Il dit aussi qu'elle est un objet que l'on peut étudier séparément de la parole. Elle est un système de signes où il n'y a d'essentiel que l'union du sens et de l'image acoustique. La langue est un fait social tandis que la parole est individuelle. La langue est enregistrée passivement et la parole est un acte de volonté et d'intelligence. La langue est la somme d'empreintes dans chaque cerveau, la parole est la somme de ce que les gens disent. Que la langue soit un fait social est central dans la théorie de Saussure. La langue est marquée par l'essentiel, c'est-à-dire le permanent. Elle est acquise de manière passive. Elle est collective, car partagée par l'ensemble des locuteurs.

On a dit que Saussure considérait seulement la linguistique de la langue et la linguistique de la parole aurait

été secondaire pour lui. Il y a deux livres publiés récemment où l'on voit autre chose. D'après les *Écrits de linguistique générale* (p. 273), pour Saussure la parole est un élément déterminant dans la dualité langue/parole. Dans un discours de Saussure pour Bally, il a dit de la linguistique qu'elle « comporte deux parties : l'une qui est plus près de la langue, dépôt passif, l'autre qui est plus près de la parole, force active et véritable origine des phénomènes qui s'aperçoivent ensuite peu à peu dans l'autre moitié du langage. Ce n'est pas trop que les deux. » Dans la conception de Saussure, la linguistique de la parole ne subit pas l'expulsion devenue traditionnelle dans la vulgate. Ceci est important dans la mesure où, dans l'évolution postérieure de la linguistique (années 70–80), les différentes sciences du langage ont exploré cette notion de discours comme utilisation de la langue.

En ce qui concerne la langue, Saussure a aussi parlé de la distension entre langue orale et langue écrite. Il a dit que c'est la langue dans ses manifestations orales qui doit être l'objet de la linguistique. Il s'élève donc contre la prédominance de l'écrit. Langue et écriture sont deux systèmes distincts, l'unique raison de l'écrit est de représenter l'oral. « C'est comme si l'on croyait que pour connaître quelqu'un il vaut mieux regarder sa photographie que son visage. » À partir de là, la phonologie s'est beaucoup développée.

Le signe linguistique

Saussure met en place dans le *Cours de linguistique générale* la théorie du signe linguistique. Il le définit comme l'union non pas d'une chose et d'un nom, mais d'un concept et d'une image acoustique. Cette dernière n'est pas seulement le son matériel mais l'empreinte psychique de ce son. Celle-ci est sensorielle. « S'il nous arrive de l'appeler matérielle c'est seulement par opposition à l'autre terme de l'association, c'est-à-dire le concept ». Mais on parle surtout de signifié et de signifiant. Saussure tient à signaler que l'on doit écarter la réalité du signe linguistique. Signe et réalité appartiennent à deux ordres différents.

L'immutabilité du signe

Le signe échappe à notre volonté. L'individu ne peut pas choisir les signes, il en hérite dans leur stabilité. Cette immutabilité est justifiée par quatre considérations.

Le caractère arbitraire du signe qui met la langue à l'abri de toute tentative de modification.

La multitude des signes nécessaires à constituer une langue.

Le caractère complexe du système.

La résistance de l'inertie collective à toute innovation linguistique.

Ces quatre raisons expliquent que le signe ne puisse être modifié au gré des locuteurs et des circonstances et que le réservoir du signe et de la langue soit stable et enregistrable à une époque donnée. Malgré cela, les signes évoluent dans le temps.

Nous percevons la langue comme plus ou moins stable, mais Saussure a aussi reconnu que les signes évoluent dans le temps. Celui-ci assure la continuité de la langue, mais il peut également altérer les signes. On a donc l'immutabilité et la mutabilité de la langue. L'évolution de la langue est un déplacement du rapport entre le signifiant et le signifié. Il ne parle pas de néologismes mais plutôt de polysémie. C'est une évolution interne aux langues.

Exemple : *necare* (latin) = tuer > noyer

L'arbitraire du signe

Cette question s'inscrit dans deux débats différents : un débat philosophique – celui du rapport entre le nom et la chose – et celui du débat linguistique que pose Saussure – le rapport entre le signifiant et le signifié. Saussure a dit que ce lien est arbitraire, le signe linguistique est donc lui aussi arbitraire. Il n'entend pas *arbitraire* au sens de *libre*, mais comme *immotivé*, c'est-à-dire non motivé. L'idée de « sur » n'a pas de lien particulier avec la suite de sons [sR]. D'autre part, le principe de l'arbitraire est aussi confirmé par la traduction : l'idée se maintient d'une langue à l'autre, mais pas la prononciation.

Le signe est différent du symbole car dans celui-ci il y a une certaine motivation, il y a une analogie. Par exemple la colombe qui est le symbole de la paix. C'est à cause des caractéristiques naturelles transportées dans la culture – blancheur, absence d'agressivité – qu'est créée l'analogie. Autre exemple serait la balance, symbole de la justice.

L'arbitraire du signe pose tout de même des problèmes. D'une part, il y a les onomatopées – par exemple le tic-tac d'une montre – où on ne trouve pas d'arbitraire, mais certaines onomatopées changent d'une langue à l'autre – par exemple le chant du coq : « cocorico » en France, mais « quiquiriquí » en Espagne.

Saussure reconnaît finalement une échelle dans l'arbitraire des signes. Il y en a de plus ou moins arbitraires et d'autres qui ne le sont pas.

Exemple : dans le processus de dérivation, il y a une partie de motivation. *Dix-neuf* est relativement motivé, c'est la combinaison de *dix* et de *neuf*. *Poirier* est également motivé, il est fait à partir de *poire*.

Donc, les signes de base sont arbitraires, mais les dérivés sont déjà motivés. Le locuteur reconnaît des signes qui lui montrent la motivation. Les signes élémentaires qui donnent lieu aux dérivés sont arbitraires.

Le caractère linéaire du signifiant

La linéarité ne concerne que le signifiant, les images acoustiques. Le signifiant est de nature auditive et se déroule dans le temps. La linéarité de l'écrit joue aussi un rôle dans l'espace. La linéarité implique que les signifiants se succèdent selon la ligne de leur déroulement dans le temps. Saussure dit que les signifiants acoustiques se présentent à la suite et forment une chaîne. Par contre, on dit que la lecture des images est tabulaire. La linéarité du signifiant est une condition nécessaire de la segmentation des unités de la langue en unités interprétables.

La notion de système

Pour expliquer le système, Saussure a utilisé les métaphores du jeu d'échecs. Il signifie l'importance de la relation que les pièces entretiennent entre elles : tout déplacement d'une pièce répercute sur les autres.

Dans le *Cours de linguistique générale*, il n'y a pas de chapitre consacré au système. Il s'y réfère lorsqu'il parle en réalité d'autre chose. Par exemple dans le rapport entre signifié et signifiant dans le système.

La vision de la langue comme système est déjà présente chez Aristote. Mais ce que Saussure inaugure, c'est l'idée que les unités de la langue sont définissables non par leur description isolée et diachronique mais par leur place et leurs relations à l'intérieur du système. On retrouve donc la notion d'opposition.

Synchronie/diachronie

Ce binôme de la linguistique est engagé par la conception antérieure de la langue comme système. Il y a deux linguistiques : l'une étudie l'évolution de la langue et l'autre s'occupe de son fonctionnement dans un état donné à un moment donné.

Saussure dit : « est synchronique tout ce qui se rapporte à l'aspect statique [et] est diachronique tout ce qui a trait aux évolutions ». Les fonctionnalistes lui ont reproché cette définition car on sent tout de même en synchronie que la langue évolue. Ils ont ainsi parlé de *synchronie dynamique*.

Cette notion de synchronie contient chez Saussure quelques enjeux importants de plusieurs types :

- **épistémologique** dans la mesure où elle signe une rupture avec les approches dominantes à l'époque ;
- **théorique** car la notion de synchronie permet d'élaborer une conception de la langue comme système abstrait ;
- **méthodologique** dans la mesure où elle permet d'organiser le champ de la linguistique.

La notion de valeur

Elle se définit par l'opposition de signes à d'autres signes. Il nomme par l'opposition le mode d'existence des signes linguistiques. Donc la notion d'opposition est capitale. Les jeux d'opposition font exister les signes et les dote d'une valeur.

Pour la mettre en place, Saussure s'appuie sur l'exemple de la synonymie. Saussure dit que dans une même langue, tous les mots exprimant des idées voisines se limitent réciproquement. Des synonymes comme *redouter*, *avoir peur* et *craindre* n'ont de valeur propre que par opposition. Ainsi, si *redouter* n'existe pas, tous ses sens se partageraient entre les deux autres termes. Ceci s'applique à tous les termes de la langue et aussi aux entités grammaticales. La valeur d'une unité A, par exemple, ne concerne pas sa substance, mais le fait qu'elle soit non-B. La définition est donc négative. La caractéristique d'une unité est donc d'être ce que les autres ne sont pas.

L'idée de paradigme et de syntagme

Saussure parle de rapports syntagmatiques ou associatifs, ce qui correspond aux axes syntagmatiques et paradigmatisques. Saussure situe l'activité de la langue dans deux sphères différentes. L'une qui relève de la linéarité de la langue et l'autre qui relève de l'ordre.

- **La sphère syntagmatique** : elle est le lieu de l'enchaînement linéaire des unités de la langue. Ce caractère linéaire exclut la possibilité de prononcer deux éléments à la fois. On constitue des combinaisons de mots que l'on appelle syntagme. Pour lui, syntagme désigne toute séquence linguistique du mot à la phrase. Les rapports syntagmatiques sont dotés de quelques caractéristiques :

- Il s'agit de rapports *in praesentia* : la chaîne se forme d'éléments présents, l'un à côté de l'autre.
- La succession des éléments suit un ordre contraint.
- Le nombre des éléments est limité, un syntagme ne peut articuler un nombre infini d'éléments.

- ♦ **La sphère associative** (paradigmatique) : Saussure dit que hors de la chaîne du discours se forment mentalement des associations entre les mots. Par exemple *enseignement* peut faire surgir d'autres mots comme *enseigner* ou *renseigner* ou bien *armement*, *changement*, ou encore *éducation*, *apprentissage*. L'association peut être de différente nature, par le sens ou par la forme. Mais tous les termes ont quelque chose en commun entre eux. Selon le type de rapport pris en considération, l'association des termes sera différente. Les rapports associatifs ont aussi quelques caractéristiques :

- Il s'agit de rapports *in absentia* : sans présence effective dans la chaîne, les mots sont dans la mémoire.
- L'ordre de succession est indéterminé.
- Le nombre des éléments est indéterminé.

La réception du *Cours de linguistique générale*

Malgré le succès du *Cours de linguistique générale*, lors de son apparition certains linguistes ont fait des objections consistant le plus souvent dans le reproche de formalisme, de rigorisme, d'abstraction qui caractérisent les conceptions de la langue défendues par Saussure. Ces critiques signifient que Saussure a relégué au second plan les faits concrets, il a plus d'intérêt pour les abstractions. On lui a reproché de ne pas avoir commencé par le début, c'est-à-dire par la langue individuelle. On objecte aussi au *Cours de linguistique générale* ses choix d'écriture, en particulier la rhétorique. On dit alors que celle-ci est didactique, ce qui est positif, mais qu'elle emprunte trop souvent à la métaphore. Par conséquent, on a dit que la véritable qualité du *Cours de linguistique générale* était d'ordre pédagogique plutôt que d'ordre scientifique.

Il y a aussi de nombreuses critiques positives : la nouveauté du *Cours de linguistique générale*, son apport à la linguistique, ou sa démonstration claire et sa systématisation.

Il faut préciser que Saussure n'a parlé que de système, pas de structure, alors que l'on dit de lui qu'il est le père du structuralisme.

Bally

Charles Bally (1856–1947) est disciple de Saussure et un des auteurs du *Cours de linguistique générale*. Il se déclare volontiers saussurien, mais la plupart de son uvre est antérieure à l'apparition du *Cours de linguistique générale*. Il est connu comme stylisticien. La plupart de ses travaux consacrés à la stylistique a été publiée avant 1916. Il édite ensuite le *Cours de linguistique générale*. En 1942, il publie *Linguistique générale et linguistique française*.

Dans le contexte français de l'époque, *stylistique* fait penser à la littérature et non à la langue, surtout que depuis la décadence de la rhétorique, le terme désigne d'habitude l'étude des procédures esthétiques d'un auteur. Bally a essayé de prévenir la confusion car il voulait associer *stylistique* à *linguistique*. Il commence donc par dissocier ce qu'il entend pas stylistique de toute référence au domaine littéraire. « La stylistique observe. L'esthétique littéraire donne des conseils ». Selon lui, la stylistique étudie l'effet d'expression du langage organisé du point de vue affectif. Il précise que ce n'est pas l'étude d'une partie du langage, mais du langage tout entier observé sous un angle particulier. Il rattache donc l'analyse de la stylistique au domaine de la langue parlée. Par cette désignation de langue parlée, il faut entendre la langue de la communication ou la langue familiale, dite de tous les jours. Dans cette langue parlée, il distingue deux registres d'expression : affectif et intellectuel. Cette distinction se justifie seulement du point de vue méthodologique, car dans la pratique ces registres interfèrent. Selon lui, la pensée est orientée vers l'un ou l'autre de ces pôles, sans jamais les atteindre complètement. Donc la pensée et l'expression ont une dominante intellectuelle ou affective.

Il situe sa stylistique du côté de la langue de Saussure, mais du côté de la parole, du discours. Après une série de travaux sur la stylistique, Bally oriente sa réflexion vers la phrase. Comme la notion de stylistique prêtait à confusion, peu à peu cette notion laisse place chez lui à la notion d'énonciation. Celle-ci est donc très liée à sa conception de stylistique. L'énonciation est définie comme l'implication du sujet parlant dans son discours à travers la phrase.

Il va proposer la distension thème/propos. Le thème est l'information connue et le propos est l'information nouvelle dans l'énoncé. L'école de Prague parlera plus tard de thème/rhème.

Exemple : La maison est grande.

thème propos

L'enjeu principal de cette distension est d'indiquer que l'organisation interne de la phrase comporte certaines

instructions relatives à la hiérarchisation de l'information communiquée. Toutefois, le souci de Bally est de marquer la prééminence de l'intervention du sujet parlant sur l'agencement de son discours. Il s'agit de savoir comment le sujet veut transmettre une information. L'information en tant que telle s'avère secondaire par rapport à la manière dont cette information est présentée. La manière de dire est plus importante que ce que l'on dit. Il insiste encore sur la subjectivité.

Cette conception l'a amené à une autre dichotomie : dictum/modus. Le **dictum** correspond à la représentation, le **modus** est l'expression de la modalité. Bally met en exergue la façon dont le sujet parlant se situe par rapport à son énoncé. Il s'agit d'une extension de la réflexion stylistique en tant qu'analyse spécifique des éléments subjectifs de la langue. Bally recoupe la distinction que les philosophes du langage vont opérer plus tard. Pour les pragmaticiens, il y a les actes locutifs – ou locutoires – et les actes illocutifs – ou illocutoires – selon Hustin. L'acte locutoire, c'est le contenu représenté chez Bally, le dictum ; l'acte illocutoire, c'est le modus, il se trouve dans le domaine subjectif du locuteur.

Ainsi, Bally se démarque du *Cours de linguistique générale* dans la mesure où il valorise le statut du sujet parlant et il met en avant le mécanisme de l'expression en tant que telle. Il critique la conception informative du langage au profit d'une conception subjective. Au-delà de la transmission d'un contenu informatif, l'énoncé montre les sentiments, l'intention d'un sujet parlant. Il a déjà une conception pragmatique de la langue.

Il s'est beaucoup intéressé aussi pour la langue parlée, il est un peu sociolinguiste avant la lettre.

La stylistique de Bally a marqué la didactique des langues, à partir de la contribution directe de Bally (*La Crise du français*, 1932) et notamment par l'un de ses disciples, Henri Frei (*La Grammaire des fautes*, 1929).

Guillaume

Gustave Guillaume (1883–1960) a une terminologie très particulière. Il a été lecteur de Saussure et l'a apprécié, mais il a une conception différente de la linguistique. Il est mentaliste, il a une conception psychologique de la linguistique. Selon lui, le langage articule à des structures psychiques sous-jacentes des structures sémiologiques chargées de les manifester. L'économie du langage est de traduire en dicibilité des mécanismes dont nous portons en nous préalablement la visibilité. Donc, cette visibilité désigne l'opération mentale de compréhension des contenus. La dicibilité désigne la mise en forme phonique de ces contenus. C'est en somme le passage du représenté à l'exprimé, qui constitue un processus psycho–physique, dont l'effectuation comporte quatre étapes :

- La visibilité mentale
- La dicibilité orale ou scripturale
- Le dire effectif
- Le dit terminal.

En tant que lecteur de Saussure, Guillaume critique surtout la division langue/parole du *Cours de linguistique générale*. Il a dit qu'elle ne rendait pas compte du lien que chacun des termes entretenait avec l'ordre de la pensée d'une part et l'ordre du discours d'autre part. À partir de cette critique, il propose un passage de la langue à la parole comme un processus d'actualisation, car le sujet parlant trouve la langue en lui prête à lui servir. « Aphysique au niveau de la langue, la parole devient physique au niveau du discours. »

Il critique aussi la conception de la langue chez Saussure comme élément stable. Il appelle sa théorie la **psychomécanique**.

Tesnière

Lucien Tesnière (1893–1954) est connu notamment dans le domaine de la syntaxe. Il soutient l'idée d'un

parallèle entre la phonologie structurale et la syntaxe. Il dénonce le préjugé scolaire qui veut que la syntaxe consiste dans l'étude de l'emploi des formes. Il fait observer que la plupart des syntaxes de l'époque sont morphologiques. Il dit que l'objet de la syntaxe structurale est l'étude de la phrase et que la syntaxe est autonome. Il va utiliser une série de termes.

Pour le concept de **connexion** entre les éléments, les mots dans les phrases cessent d'être isolés comme dans le dictionnaire. Ces rapports sont hiérarchiques.

L'ensemble des traits de connexion constitue un **stemma** : on transforme l'ordre linéaire de la phrase en ordre structural. Il s'agit d'une sorte d'arbre. Par exemple « Les petits ruisseaux font [toujours] les grandes rivières. » Le verbe « font » est le noyau auquel les autres éléments sont subordonnés. Ce sont des actants qui participent au procès.

font

ruisseaux rivières [toujours]

Les petits les grandes

Subordonnés aux actants

Ce sont des modificateurs

Tesnière dit que parler une langue c'est en transformer l'ordre structural en ordre linéaire et comprendre une langue c'est en transformer l'ordre linéaire en ordre structural.

Ce concept d'**actant** implique la critique de celui de catégorie de sujet et de prédicat. Donc, l'actant désigne les personnes ou les choses qui participent à un degré quelconque au procès. Sujet et objet sont tous deux des actants. Du point de vue structural, le sujet est un complément comme les autres. Le verbe est l'élément central de la phrase, le noyau. Mais la phrase peut avoir aussi des circonstants, comme « toujours ».

Il utilise le concept de **valence verbale** : le nombre d'actants qu'un verbe est susceptible de régir constitue cette valence verbale. À partir de cette caractérisation, Tesnière distingue quatre types verbaux :

- **Verbes avenants** : sans valence. Ils correspondent aux verbes impersonnels. « Il pleut. »
- **Verbes monovalents** : ils correspondent aux verbes intransitifs. « Jean dort. »
- **Verbes bivalents** : ils correspondent aux verbes transitifs. « Jean frappe Pierre. »
- **Verbes trivalents** : ils correspondent aux verbes de dire et de don. Ils ont trois actants. « Jean donne un livre à Charles. » ou « Jean dit quelque chose à Pierre. »

Il a contribué aussi à la didactique des langues et à la traduction. Il a fait une classification des langues en **langues centrifuges** et **langues centripètes**. Par exemple, le français a un type de structure centrifuge ou descendante : « cheval blanc » a comme noyau « cheval ». en revanche, l'anglais serait une langue centripète ou montante : « white horse » où le noyau suit le modificateur. Mais il dit qu'il y a des langues centrifuges ou centripètes mitigées ou accusées. Dans les classements qu'il fait, les langues germaniques et slaves seraient centripètes mitigées et les langues latines seraient centrifuges mitigées. Il a donc proposé une autre alternative au classement typique géographique et historique.

Pour ce qui est de la traduction, il a proposé la notion de **métataxe** : c'est le fait d'exprimer une idée sémantiquement identique au moyen d'une structure différente. L'expression d'un même contenu sémantique impose des structures différentes selon les langues. On préserve le contenu sémantique tout en passant de la langue source à la langue cible.

Les structuralismes fonctionnels

Les divers courants du XXe siècle sont étroitement imbriqués, ce ne sont pas des théories complètes et indépendantes, on parle donc plutôt de courants. Ils sont liés par des rapports de filiation et aussi par des rapports d'opposition.

Le fonctionnalisme est à placer dans le mouvement général du structuralisme, c'est pour cela que l'on parle de structuralisme fonctionnel. On dit que si l'on veut chercher une vraie opposition pour le fonctionnalisme, c'est au formalisme qu'il faut l'opposer. Le fonctionnalisme privilégie le devenir du langage dans la société, la fonction centrale, c'est la communication. Le point de vue formel sur la langue met au cur de ses préoccupations le système en tant tel, le plus éloigné possible de la réalité sociale. Il se préoccupe du fonctionnement interne du système langagier. On a même dit que le fonctionnalisme serait un mode de pensée plus qu'une théorie : c'est un regard sur la langue et ses rapports avec l'organisation du monde. Cette pensée fonctionnelle est née des travaux des linguistes du cercle de Prague, dans les années 20.

Le Cercle de Prague

L'école de Prague est formée par un ensemble de linguistes autour de Troubetzkoy, Jakobson et Mathesius, qui élaborent les *thèses de Prague* contenant leur idée de la linguistique. Le Cercle de Prague est très ouvert et reçoit la collaboration d'auteurs étrangers, par exemple l'Allemand Bühler ou les Français Tesnière, Martinet et Benveniste.

Ces pragois ont été relégués par leurs disciples. Il paraît que le Cercle connaît une certaine renaissance avec Vachek, disciple de Mathesius, dans les années 90. Le Cercle pose comme centrale et nécessaire la dimension synchronique de la langue, mais sans remettre en cause le bien-fondé de la diachronie. On considère que le père fondateur est Mathesius, qui rappelle que ce qui importe c'est le choix de la synchronie d'une part et le lien entre la linguistique et le champ social de l'art, la littérature par exemple.

Le choix de la synchronie se fait en opposition à l'école des néo-grammairiens, ou école de Leipzig en Allemagne. Ceux-ci étaient positivistes et avaient une exigence de scientificité, ils voulaient l'appui de l'expérience et attaquaient les conceptions de la linguistique historique car ils jugeaient que c'étaient des a priori. Cette approche synchronique de la langue n'est pas présentée comme une coupure épistémologique. Mathesius tient à dire que leur conception de la linguistique s'inscrit dans la continuité des acquis scientifiques au cours de l'histoire. Il souligne aussi que le fonctionnalisme pragois est indissociable de la production littéraire de l'époque. Le linguiste, qui a un point de vue fonctionnel sur la langue, marche main dans la main avec l'auteur littéraire, l'artiste qui produit des créations linguistiques. C'est surtout Jakobson, avec sa poétique, qui assumera de la manière la plus étroite le lien entre littérature et linguistique. Ses conceptions sont liées à ses préoccupations poétiques.

Les thèses de Prague sont publiées comme un travail collectif dans le premier volume des *Travaux du Cercle linguistique de Prague*, publiés en 1929 – alors que les thèses sont présentées en 1928 au Premier Congrès International de Linguistique. Il y a neuf thèses, les trois premières correspondent à un programme de recherche en linguistique générale. Les autres formulent des propositions pour l'étude des langues slaves.

La première thèse met en place l'élaboration d'une linguistique générale qui ne doit pas être seulement descriptive. La langue est un système fonctionnel orienté vers une finalité, la communication. Il faut privilégier l'analyse synchronique sans négliger les apports de l'observation diachronique. La théorie des changements isolés doit être remplacée par celle de l'enchaînement selon la loi des faits évolutifs. Le hasard n'existe pas, tout changement linguistique a une cause.

La deuxième thèse présente la phonologie. On affirme la nécessité d'une distension entre la phonétique et la phonologie. La phonétique s'occupe du son comme fait physique objectif et le phonème est une représentation

du son, étudié par la phonologie. On y affirme aussi l'existence du mot comme résultat de l'activité dénominatrice.

La **troisième thèse** présente les fonctions linguistiques, notion primordiale. La nature des fonctions linguistiques détermine la structure de la langue. Il y a la fonction sociale du langage qui sert à communiquer avec les autres membres de la société. Il s'agit tant du langage intellectuel comme du langage émotionnel. Le langage a également la fonction de communication et poétique. Il a la fonction de communication quand il est dirigé vers le signifié. Dans le cas de la fonction poétique, le signe est dirigé vers le signifiant, comme dans le cas des jeux de mots par exemple : on attire l'attention sur la forme. On a donc une fonction utilitaire et une fonction esthétique.

À propos des fonctions du langage, on a la classification de Jakobson, mais Bühler avait aussi dressé trois fonctions du langage. Il définit la fonction cognitive ou représentative – on parle du monde –, la fonction expressive – centrée sur le locuteur – et la fonction conative ou appellative – centrée sur le destinataire. Jakobson reprend cette formulation et l'approfondit. Il propose alors un schéma de la communication proposant six fonctions et qui connaît une grande popularité. Il parle d'une fonction émotive, référentielle, conative, phatique, métalinguistique et poétique.

Troubetskoï

Il apparaît comme le père de la phonologie. Il a permis l'instauration de la phonologie comme discipline, à partir des idées saussuriennes. Son ouvrage principal est *Principes de phonologie* qui constitue la synthèse de la phonologie du Cercle de Prague. Il a distingué entre une phonologie et une phonétique. C'est la question de la signification qui les sépare : la phonologie s'occupe des phonèmes et la phonétique des sons. L'objet d'étude n'est donc pas le même. La phonétique s'occupe de la face matérielle des sons du langage humain. Le phonologue, lui, observe le son en tant qu'il remplit une fonction dans le système de la langue, dans la production d'un sens. La phonétique recherche ce qu'on prononce en réalité ; la phonologie recherche ce qu'on s'imagine prononcer. Ce que l'on prononce en réalité change d'un moment à l'autre et d'un individu à l'autre, ce qui n'est pas le cas de la phonologie, qui ne change pas, dans un état de langue donné, c'est-à-dire en synchronie.

Troubetskoï définit le phonème comme « l'unité phonologique qui au point de vue d'une langue donnée ne se laisse pas analyser en unité phonologique encore plus petite. » Il n'y a pas de correspondance nécessaire entre les phonèmes et les sons d'une langue. Il a aussi parlé de la disposition distinctive des phonèmes, comme par exemple l'opposition p/b. Il a parlé également de la neutralisation des oppositions : dans certaines positions, une opposition peut disparaître. Il y a aussi les neutralisations contextuelles : c'est le cas de la dissimilation ou de l'assimilation.

Le fonctionnalisme de Martinet

André Martinet (1908–1999) se situe dans la droite ligne du structuralisme européen et dans la perspective fonctionnelle du Cercle de Prague, en particulier à travers les travaux de Troubetskoï. Il n'a pas proposé un modèle linguistique général mais l'ensemble de ses travaux constitue une théorie. L'ouvrage le plus connu est *Éléments de linguistique générale* en 1960, c'est l'ouvrage de linguistique française le plus traduit. Sa théorie est généraliste et non pas universaliste, contrairement à Chomsky. Sa perspective s'appuie sur une réflexion constante sur la diversité des langues et la prise en compte des différences entre langues. Il pratique une linguistique objective, il refuse par là de s'appuyer sur le sentiment linguistique ou sur l'intuition, et non formaliste, ce qui l'oppose au dogmatisme. Le principe théorique de base chez Martinet est sa définition de la langue comme instrument de communication, doublement articulée et de manifestation vocale.

Les concepts clés

- **La double articulation** : c'est un trait distinctif du langage humain. Les langues humaines sont construites sur une codification à deux étages. D'une part, la première articulation fait se combiner entre elles des unités minimales significatives possédant un sens et une forme vocale : le signe appelé monème par Martinet. D'autre part, la deuxième articulation regroupe les phonèmes. Alors que la liste de la première articulation est toujours ouverte, celle de la deuxième articulation est fermée. La double articulation permet une extraordinaire économie.
- **La fonction** : pour Martinet, le terme *fonctionnel* implique que les énoncés sont analysés en référence à la façon dont ils contribuent au processus de communication. Le choix du point de vue fonctionnel dérive de la conviction que toute recherche scientifique se fonde sur l'établissement d'une **pertinence**. C'est la pertinence communicative qui permet de mieux comprendre la nature dynamique du langage. Elle constitue un point de vue sur l'objet, une manière de le saisir. Sera considéré comme pertinent sous l'angle communicatif tout objet qui permet de délivrer une information. Martinet distingue deux types de pertinences : distinctive (phonème) et significative (monème). Martinet s'occupe de ce qui est pertinent.

Il va aussi faire le tour de la linguistique en organisant les différentes disciplines de la manière suivante :

- Il part de la **phonologie** – qu'il appelle aussi phonématique – qui étudie les phonèmes, l'intonation, etc. Elle permet aussi de communiquer.
- La **monématique** s'occupe des monèmes. Elle établit l'inventaire des monèmes d'une langue. Elle distingue les monèmes lexicaux et grammaticaux. Les premiers sont l'objet de la lexicologie et les seconds sont du domaine de la grammaire.
- La **synthématische** s'occupe des synthèmes d'une langue. Ce sont les mots composés et dérivés de la langue. Elle s'occupe de leur mode de formation.
- La **syntaxe** a pour tâche d'étudier les rapports de dépendance des monèmes et les fonctions qu'ils assumment.

Il ajoute encore deux autres disciplines non autonomes qu'il dit transversales : la morphologie et l'axiologie.

- La **morphologie** est constituée par l'étude de l'ensemble des marques formelles non pertinentes de la première articulation. Martinet va s'occuper des différences formelles qui ne relèvent pas de la fonction de communication. Par exemple certaines marques de genre, comme pour *table* et *fauteuil*, qui ne contribuent pas à la communication, ou encore *fabriquer* face à *fabriquant* où la modification de la base entre ces mots n'est non plus pas pertinente.
- L'**axiologie** s'occupe de la valeur significative des monèmes, c'est-à-dire les sèmes, les traits constitutifs des signifiés. Il s'occupe des sèmes lexicaux et grammaticaux. Il ne parle pas vraiment de sémantique.

Maurice Gross

Il a produit des travaux inspirés de la méthode de **Harris**. Celui-ci a proposé le terme de transformation et a donc été le premier à proposer une grammaire transformationnelle. Harris ne se demande pas comment les phrases sont segmentées, mais comment elles sont reliées entre elles. La relation entre les phrases repose sur la transformation. Les phrases d'une langue peuvent être analysées et classées à partir de quelques opérations formelles appliquées aux structures de base.

Exemple : « Cette robe a été faite par une couturière. » transformation passive.

« Une couturière a fait cette robe. » phrase originelle.

Cette procédure de la transformation permet de rendre compte de la production complexe des phrases en les décomposant en phrases simples.

Exemple : « Marie explique que Pierre est malade. »

Elle se décompose en deux phrases simples :

« Marie explique. » « Pierre est malade. »

Harris propose jusqu'à douze types de transformation de phrases. Son analyse a été prolongée et développée par Chomsky puis exportée en France par Gross.

Gross a produit des travaux inspirés de Harris dont la finalité est de décrire systématiquement les structures syntaxiques de la langue. Il a beaucoup étudié des constructions verbales, les expressions figées à partir des statistiques. Il propose une description du fonctionnement syntaxique des mots du français reposant sur la notion de transformation. Il considère que seule l'accumulation de données permet de développer des considérations qui peuvent conduire à la formulation d'une théorie. Il a créé un laboratoire à Paris VII : le Laboratoire d'Automatique Documentaire et Linguistique (LADL). À partir de l'accumulation de données, il réalise tout un travail en appliquant la méthode transformationnelle de Harris. Il examine ce que Harris appelle les verbes opérateurs, c'est-à-dire à construction complexe régissant des propositions complétives et des infinitifs de divers types, par exemple du type *faire*, *mettre*, *laisser*, etc. Il aboutit à une classification de 1'500 verbes opérateurs, à partir de critères syntaxiques, selon la nature de leurs compléments. Il a aussi fait des statistiques sur des figements de tous types. Il y en a une quantité énorme.

À propos des verbes opérateurs, il les a regroupés en classes ayant des analogies significatives de comportement. Ces classes, il les a appelées *classes d'équivalence* : deux verbes appartiennent à la même classe lorsqu'ils possèdent les mêmes propriétés syntaxiques.

Exemple : *flâner* et *aimer*

« Luc flâne la nuit. »

« Luc aime la nuit. »

A priori, ce sont des verbes équivalents. Mais si on applique des transformations, ça ne marche pas. Par exemple avec la pronominalisation :

« Luc aime la nuit. » « Luc l'aime. »

« Luc flâne la nuit. » * « Luc **la** flâne. »

On peut classer les transformations en deux groupes : les transformations unaires et les transformations binaires.

- **Les transformations unaires** : elles concernent des phrases élémentaires, c'est-à-dire à un seul verbe. Elles correspondent à la passivation, à la pronominalisation et à l'extraposition du sujet. Sur la phrase « Max a lu trois de ces livres », on peut accomplir ces transformations :

- **Pronominalisation :**

« **Il** a lu trois de ces livres. » (sujet)

« Max **en** a lu trois. » (objet)

« **Il en** a lu trois. » (sujet et objet)

• **Passivation :**

« Trois de ces livres ont été lus par Max. »

« Trois ont été lus par Max. » (avec pronominalisation)

« Trois de ces livres ont été lus par lui. »

« Trois ont été lus par lui. »

• **Extraposition :**

« Il a été lu trois de ces livres par Max. »

« Il en a été lus trois par Max. »

« Il a été lu trois de ces livres par lui. »

« Il en a été lus trois par lui. »

• **Les transformations binaires** : ce sont celles permettant de lier deux phrases élémentaires entre elles. « Max a lu trois de ces livres » et « Luc a conseillé douze livres à Max » seront nos phrases d'exemple. Il propose comme transformations :

◆ **La coordination :**

« Luc a conseillé à Max douze livres **et** il en a lus trois. »

• **La subordination circonstancielle :**

« Max a lu trois de ces livres **parce que** Luc les lui avait conseillés. »

• **La relativation :**

« Les trois livres que Max a lus lui ont été conseillés par Luc. »

• **La subordination complétive :**

« Luc a conseillé à Max **qu'il** lise trois de ces livres. »

CHAPITRE 5

Nouvelle optique. Les courants discursifs. Linguistique énonciative. Pragmatique. Linguistique textuelle. Analyse conversationnelle.

Les linguistiques du discours

Les linguistiques énonciatives ont pour fondement commun une critique de la linguistique de la langue et une volonté d'étudier les faits de parole. Elles s'occupent de la production des énoncés par les locuteurs dans la réalité de la communication. Le programme théorique de la linguistique de la parole est explicitement énoncé par Saussure, mais aussitôt écarté dans le *Cours de linguistique générale*.

Benveniste

Il a repris la dichotomie langue/parole de Saussure et l'a reformulée. Il a dit que la langue et la parole recouvrent deux univers différents bien qu'ils embrassent la même réalité et ils donnent lieu à deux linguistiques différentes : la langue d'un côté équivaut à l'ensemble de signes formels et la parole d'autre part équivaut à la manifestation de la langue dans la communication vivante.

On reproche à la linguistique de la langue cinq aspects :

- Si la linguistique de la langue est une linguistique du code, c'est une linguistique du code auquel doivent être ramenés tous les faits de langue.
- Le code n'a aucune réalité empirique, c'est une pure abstraction. Il y a une grande variété dans les usages de la langue.
- Il faut s'interroger sur la manière dont le code se manifeste en discours, au moyen d'un modèle de production et d'un modèle d'interprétation.
- L'unité supérieure qu'atteint l'analyse est la phrase. Mais il existe des règles de combinatoire transphrastique, c'est-à-dire au-delà de la phrase, qui doivent permettre de rendre compte du fonctionnement d'unités supérieures à la phrase.
- Le mécanisme de production du sens est simple. On lui reconnaît un double support : le signifiant lexical et certaines constructions syntaxiques. On critique cela car toutes les unités syntaxiques peuvent participer à la construction du sens et non pas seulement le mot ou la phrase.
- Quand on envisage la parole, c'est-à-dire le code en fonctionnement, c'est dans le cadre du schéma de la communication de Jakobson. Le problème c'est que la parole apparaît comme un tête-à-tête idéal entre deux individus partageant le même code. Ainsi, la communication est toujours réussie, c'est une conception idéaliste qui passe sous silence les ratés, les échecs et les réglages de la communication. Elle n'est pas réaliste.
- Le postulat de l'immanence est critiqué. Saussure affirme la possibilité et la nécessité méthodologique d'étudier la langue en elle-même et pour elle-même. Tout le reste ne concerne pas la linguistique selon le *Cours de linguistique générale*.

La linguistique énonciative

C'est à partir des années 70 qu'apparaissent des travaux sur la linguistique discursive. Cette approche ne doit pas être radicalement opposée à la linguistique de la langue car elle en tire une partie de ses origines. Benveniste a une formation structuraliste, mais il s'est consacré à l'étude de la parole. C'est le cas également de Culioni. Bally avait déjà parlé d'une linguistique de l'énonciation dans les années 20–30. Bakhtine a aussi parlé de l'énonciation, qui en 1929 a posé une conception du langage comme fondamentalement interactif. Le langage implique nécessairement la prise en compte de l'énonciation ; le signe n'existe que dans son fonctionnement social. Il ne le considère ni comme un système abstrait ni comme une conception individuelle.

L'approche énonciative du langage implique une théorie du sujet car ce sont ses marques qui sont inscrites dans l'énoncé, et elles constituent l'objet du travail du linguiste. Les diverses approches structuralistes ignorent ces marques du sujet, alors que la linguistique de l'énonciation met le sujet au centre de ses intérêts.

La définition de Benveniste sur l'énonciation indique qu'elle est « la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation ».

Oswald Ducrot a fait la distinction entre phrase et énoncé : la phrase est l'enchaînement syntagmatique virtuel alors que l'énoncé correspond au domaine du réel, comme segment effectivement produit par le locuteur. Il a aussi posé le problème de la polyphonie énonciative : dans un énoncé il peut y avoir plusieurs voix autres que celle du locuteur, par exemple dans le cas des proverbes.

Cette notion de polyphonie a aussi été très exploitée dans les années 80 par Jacqueline Authier–Revuz. Elle a exploité la conception du sujet hétérogène. Elle a élaboré les groupes d'hétérogénéité montrée et d'hétérogénéité constitutive. Elle a dit que le sujet parlant est constitutivement hétérogène car il est constamment traversé par le social, par le discours d'autrui. Le sujet partage la langue qu'il emploie. Elle l'oppose à l'hétérogénéité montrée lorsque le discours de l'autre est montré dans le propre discours, comme les citations.

Cette conception interactionnelle de la communication remet en cause la représentation de l'énonciation : les deux protagonistes construisent le sens.

Maingueneau a aussi contribué à la théorie de l'énonciation. Il rappelle que celle-ci ne repose pas sur le seul énonciateur, c'est l'interaction qui est première. D'autre part, il signale que l'individu qui parle n'est pas nécessairement l'instance qui prend en charge l'énonciation (par exemple proverbe ou discours direct et indirect). Finalement, il dit que le sujet n'accède à l'énonciation qu'à travers les contraintes multiples des genres du discours.

L'énoncé apparaît en situation dans l'énonciation, permettant la communication. Le locuteur est important, mais aussi l'interlocuteur, le lieu et le moment de l'échange. Ces éléments s'inscrivent dans la deixis, à travers les déictiques, appelés aussi embrayeurs. La présence du locuteur et de l'interlocuteur est signalée par les pronoms personnels, à travers les déictiques personnels. Benveniste a montré que les pronoms de la première et de la deuxième personne ont un statut différent de ceux de la troisième personne, car ils constituent des marques de la situation de l'énonciation. *Il* est la personne n'appartenant pas à la situation d'énonciation, pour Benveniste, c'est la *non-personne*. La première et la deuxième sont des personnes du discours.

On a aussi des déictiques spatiaux comme les démonstratifs, les présentatifs et les adverbiaux. D'autre part, on a les déictiques temporels. Ils signalent relativement au moment de l'énonciation – qui sert de point de repère – une situation de simultanéité, d'antériorité ou de postériorité. On a des adverbes comme actuellement, hier, demain par exemple. On dit que ces mots sont vides, dépourvus de sémantisme propre, car leur référence varie avec la situation d'énonciation.

Benveniste a conçu deux plans de l'énonciation : celui du discours et celui du récit – aussi appelé histoire.

- **Plan du discours** : il embrasse tous les temps verbaux sauf le passé simple. Il est ancré dans le moment d'énonciation. Il relève de l'oral. Les personnes sont surtout la première et la deuxième et il utilise les déictiques.
- **Plan du récit** : il utilise tous les temps verbaux mais pour le présent, uniquement celui du présent général, pas le présent particulier. Il s'agit d'un présent de vérité générale. Il est du domaine de l'écrit. Il utilise la troisième personne par excellence. Il n'y a pas de déictiques. Le temps est celui de l'événement énoncé.

À partir de ce travail fondateur, Dominique Maingueneau propose une opposition entre le plan de l'énonciation embrayée (le discours) et celui de l'énonciation non embrayée (le récit) car il trouve que ceux de Benveniste ne sont pas assez clairs. Quand le locuteur prend la parole, il produit un énoncé embrayé, marqué par la deixis signalant sa présence en tant que locuteur, ou non embrayé.

Plan d'énonciation

Embrayé Non embrayé

Autobiographie, lettre, poésie lyrique Récit, proverbes, démonstrations

(recettes de cuisine par exemple)

En parlant de la référence, il y a la référence situationnelle – déictique si elle a lieu *in praesentia* et non déictique si elle a lieu *in absentia* – et la référence contextuelle – la référence se trouve à l'intérieur du texte.

Il y a également les modalités de l'énonciation. Il y a d'autres marques d'énonciation non déictiques : la modalité est la manière dont le contenu de l'énoncé est envisagé ; c'est la manière de dire, le modus de Bally. Chaque phrase comporte un dictum – contenu représenté – et un modus – une forme linguistique qui a une certaine valeur. La modalité d'énonciation concerne le rapport subjectif que le locuteur installe avec l'interlocuteur. En ce sens, il y a de nombreuses modalités correspondant aux diverses dispositions psychologiques du locuteur. Elles peuvent être marquées explicitement ou bien apparaître de manière implicite. Du point de vue syntaxique, on attribue quatre modalités à la phrase :

- Assertive
- Interrogative
- Exclamative
- Juissive ou impérative

Il y a d'autres modalités appréciatives permettant au locuteur d'exprimer sa subjectivité de manière non déictique. Le choix lexical est aussi important. Il y a des termes objectifs et d'autres qui sont beaucoup plus subjectifs, beaucoup plus évaluatifs.

On parle aussi de **modalités logiques**, selon le choix verbal. Ce sont les modalités **expressives** (espérer, vouloir, craindre), **déontiques** (devoir) et **épistémiques** (connaître, croire, considérer, estimer). Là, on reste à des catégories abstraites faisant perdre de vue la réalité sémantique de la langue et de ses usages. La description est encore très formelle et ne coïncide que rarement avec les intentions de communication d'un locuteur.

Charaudeau, dans *La Grammaire du sens et de l'expression* (Hachette, 1992), fait une analyse détaillée en tenant compte des contingences discursives. Il met l'accent sur le fait que les marques de modalité ne rendent pas compte des différentes situations de communication. Comme la plupart des verbes sont polysémiques, il faut tenir compte de la situation, du ton. Par exemple, *vouloir* peut exprimer un souhait ou même un ordre : « Je veux partir » ou « Je veux que tu partes » n'ont pas le même sens. Il a fait un classement des différentes modalités. Il distingue trois grands types :

- **Modalités élocutives** : c'est la modalité du *je* qui s'exprime sans tenir compte de l'interlocuteur. Un acte de langage élocutif précise la manière dont le locuteur s'exprime et révèle sa position vis-à-vis de son propos (*je* et *nous*).
- **Modalités allocutives** : elles expriment également le destinataire. Elles précisent la manière avec laquelle un locuteur impose un propos à l'interlocuteur (*tu*).
- **Modalités délocutives** : l'acte délocutif fait exister le propos en soi, il est délié des deux interlocuteurs (*il*).

♦ **Modalités allocutives** : les deux interlocuteurs sont en jeu.

- **Interpellation** : « Taxi ! »
- **Injonction** : c'est un ordre : « Je vous ordonne de vous retirer », « Silence ! »
- **Autorisation** : « Je vous autorise à sortir », « Vous pouvez parler »
- **Avertissement** : « Je t'avertis que je ne suis pas disposé à », « Je te préviens : je n'irai pas à Paris. »
- **Jugement** : « Je vous félicite pour votre prestation », « Bravo ! », « Mes compliments ! », « Je te reproche ton attitude », « Je vous juge coupable »
- **Suggestion** : « Je vous conseille de ne pas vous faire remarquer », « Je vous recommande de », « Moi, à ta place »
- **Proposition** : « Je te propose d'aller au cinéma », « Je t'offre une bonne place »

- **Interrogation** : c'est la demande de dire. « Qu'est-ce que tu manges ? », « À qui avez-vous parlé ? », « J'ai raison, n'est-ce pas ? »
- **Requête** : c'est la demande de faire. « Je vous demande s'il serait possible d'appuyer ma candidature », « Je vous supplie d'intervenir en ma faveur », « Au secours ! »
- **Modalités élocutives** : elles précisent la manière dont le locuteur énonce son point de vue.

- ◆ **Constat** : « Je constate qu'il n'est pas venu », « J'observe qu'il a eu un geste déplacé »
- ◆ **Savoir et ignorance** : « Je sais/ignore où il est parti »
- ◆ **Opinion** : « Je crois qu'il a tort », « J'ai la conviction qu'il viendra », « J'imagine que »
- ◆ **Appréciation** : « Je suis heureux de m'en sortir si bien », « Je trouve formidable / dommage que »
- ◆ **Obligation** : « Je dois te dire », « J'ai trois lettres à écrire »
- ◆ **Possibilité** : « Je peux beaucoup, mais je fais peu », « Je suis capable de »
- ◆ **Vouloir** : « Je désire qu'il soit heureux », « Fasse le ciel qu'il ne pleuve demain ! »
- ◆ **Promesse** : « Je promets d'aller te voir », « Je jure que je me tairai »
- ◆ **Acceptation ou refus** : « J'accepte de te suivre », « Je consens/refuse à lui prêter de l'argent », « Je m'oppose »
- ◆ **Accord ou désaccord** : « Oui/Non, je (ne) suis (pas) d'accord »
- ◆ **Déclaration** : « Je dis que », « Je confesse que », « J'affirme », « Je soutiens »
- ◆ **Proclamation** : « Je déclare la séance ouverte », « Commençons les débats ! »

- **Modalités délocutives** : elles sont déliées du locuteur et de l'interlocuteur. Charaudeau en a dressé deux types : l'assertion et le discours rapporté.

◆ L'assertion

- **Constatation** : « Il est admis/visible/remarquable que »
- **Évidence** : « Il est évident/vrai/certain/incontestable que »
- **Probabilité** : « Il est probable/vraisemblable/possible que »
- **Appréciation** : « Il est satisfaisant que », « Il est bien/admirable de » « Il est triste/dommage/malheureux que »
- **Obligation** : « Il faut que », « Il est obligatoire/interdit de »
- **Possibilité** : « Il est possible de »
- **Souhait** : « Il est souhaitable de »
- **Exigence** : « Il est exigé de »
- **Acceptation et refus** : « Il est acceptable de »
- **Aveu** : « C'est avouable »
- **Confirmation** : « Il est vrai/certain/exact que »

◆ **Le discours rapporté** : il est peu fiable car le discours original peut être modifié ou le verbe introducteur peut dénoter une certaine interprétation.

- « Il prétend que », « Il s'imagine que »

◆ **Le discours narrativisé** : c'est un autre type de discours dans lequel le discours d'origine est rapporté de telle sorte, voire disparaît, dans le dire de celui qui rapporte.

- « Il a avoué sa déception » discours narrativisé
- « Il a avoué : Je suis déçu. » discours direct
- « Il a avoué qu'il était déçu. » discours indirect

♦ **L'îlot textuel** : c'est lorsque l'on met entre guillemets un mot.

- « Il se dit incompris »

La **polyphonie** implique qu'il y a plusieurs voix dans le discours. C'est le cas dans le discours rapporté. Mais il y a d'autres formes moins visibles. C'est le cas lorsque l'on emploie les proverbes, qui sont un cas typique de polyphonie.

L'ironie est aussi un cas de polyphonie ; elle est définie comme un cas d'antiphrase, c'est-à-dire que l'on veut exprimer le contraire de ce qu'on dit en réalité : le locuteur énonce A alors qu'il pense non-A. Par exemple « Quelle belle journée ! » alors qu'il pleut. Ducrot dit que dans l'ironie, le locuteur présente son énonciation comme le point de vue d'un autre locuteur dont il se distancie, d'un énonciateur. L'énoncé ironique fait entendre une autre voix que celle du locuteur.

On a aussi mis en rapport la polyphonie avec la négation. On dit que tout énoncé négatif d'un locuteur L1 suppose un énoncé ou une pensée inverse d'un locuteur L2 produire un énoncé négatif, c'est présenter un énoncé ou un point de vue opposé au sien. On suppose implicitement que l'affirmation est première et la négation vient par la suite. « Aller à Tahiti ne coûte pas trois sous » presuppose l'affirmation « Aller à Tahiti est bon marché ».

Les énoncés échos relèvent aussi de la polyphonie. On les retrouve notamment dans Marivaux. Par exemple : « Tu es bête ! – Ah ! Je suis bête ! »

Dans les parodies, on reconnaît d'autres textes, on les reprend de manière exagérée. On parle donc de polyphonie.

Le pastiche reprend le texte sans l'annoncer, c'est le plagiat.

Exercice : chercher les déictiques.

« Aujourd'hui, Maman est morte. Ou peut-être hier, je ne sais pas. J'ai reçu un télégramme de l'asile : Mère décédée, enterrement demain. Sentiments distingués. Cela ne veut rien dire. C'était peut-être hier. L'asile des vieillards est à Marengo, à 80 kilomètres d'Alger. Je prendrai l'autobus à deux heures et j'arriverai dans l'après-midi. Ainsi, je pourrai veiller et je rentrerai demain soir. » (Albert Camus, *L'Étranger*)

Anaphorique

Déictique personnel

Déictique temporel

L'analyse textuelle

- Anaphore et cataphore

Pour l'analyse contextuelle, on parle d'anaphore et de cataphore, dont le référent est dans le texte. La diaphore inclut donc l'anaphore – phénomène de reprise – et la cataphore – phénomène d'anticipation. On parle dans ces cas-là aussi d'endophore. Ils désignent les phénomènes de dépendance contextuelle, désignant un référent situé dans le texte. Dans le cas de l'anaphore, il y a la reprise d'un ou plusieurs termes ; dans le cas de la cataphore, il y a une anticipation.

On dit que la recherche du référent se construit de manière indirecte, en deux temps, car il faut chercher

ailleurs dans le texte. Dans le cas de la deixis ou de l'embrayeur, la construction du référent se faisait de manière directe.

Exemple : « Je suis arrivé dans mon bureau. Et là, vous ne savez pas qui j'ai trouvé ! »

Il renvoie au bureau, c'est une anaphore.

« Alors qu'elle circulait sur la route, Sylvie Lecat a eu un accident. »

Il anticipe le sujet, c'est une cataphore.

Il faut distinguer la cataphore/anaphore et un cas de coréférence où il n'y a pas de cataphore/anaphore. Dans ces cas-là, certains termes renvoient au même référent linguistique, mais ils n'entretiennent pas entre eux des relations intradiscursives.

Exemple : un texte où l'on parle d'un chat. Plus loin, on se réfère à lui en tant que *Sultan, l'animal, le meilleur ami de Jules* et *il*.

Sultan est le nom propre de ce chat, ce n'est pas une reprise, c'est un élément référentiel. C'est le cas également de *le meilleur ami de Jules*, élément coréférentiel.

L'animal est une anaphore de *chat*, c'est donc une reprise, tout comme *il* qui renvoie au chat.

Il y a parfois des cas d'anaphore sans coréférence.

« Le livre de Paul est vert, le mien est jaune. » dans ce cas, *le mien* est une anaphore non coréférentielle, car ce n'est pas *le livre de Paul*, ce n'est pas le même référent.

• Quelques types d'anaphores

♦ La forme d'anaphore la plus connue est la **pronominale**, c'est la reprise par un pronom :

« Ces livres sont idiots. **Ils** ne valent rien »

« J'ai vu tes amis. **Certains** sont malades »

• L'anaphore **nominale** reprend un nom ou un groupe nominal par un nom.

Si l'on garde le même terme, c'est une anaphore nominal (ou lexicale) fidèle :

« Un homme marchait sur la route. **Cet homme** était son père. »

On peut ne pas garder le même nom, c'est une anaphore infidèle :

« Un chat est passé sous la fenêtre. **L'animal** a miaulé. »

• Il y a aussi des cas d'anaphore **adverbiale**. *là* et *là-bas*, *alors* et *ainsi* peuvent avoir une fonction anaphorique :

« Il arriva à la fête et trouva **là** ce qu'il cherchait. »

« La marquise sortit à cinq heures et reçut **alors** une tuile sur la tête. »

- L'anaphore **verbale** reprend un verbe par un autre verbe :

« Paul dort plus que ne **le fait** Jacques. »

Il y a en outre les anaphores **segmentales** – on reprend un segment de la phrase – et les anaphores **résomptives** – on reprend toute la phrase. Dans le premier cas, on reprend une unité inférieure à la phrase, alors que le second reprend un élément au moins égal à une phrase :

« Yvonne boit comme un trou. Et Bernard ne **le** supporte pas. »

On a aussi des anaphores **associatives**, un type d'anaphore nominale où il y a un rapport implicite entre les termes. Elle fait appel à un savoir extra-linguistique. Nous savons aussi bien que les églises ont un clocher comme qu'un nouveau-né a une mère :

« On découvre le nouveau-né. **La mère** est arrêtée. » La mère du nouveau-né

« L'église était au milieu du village. **Le clocher** se distinguait au loin. » Le clocher de l'église

La cataphore est une anticipation.

« Vous **le** comprendrez. Je souhaite par cette lettre vous parler de la France. »

(François Mitterrand, 1988)

Il y a aussi des cataphores segmentales et résomptives.

L'anaphore et la cataphore fonctionnent de manière différente dans le discours. Comme celui-ci est par nature linéaire, la cataphore, à la différence de l'anaphore, lui fait un peu violence. La cataphore crée un vide, une attente, elle provoque chez le lecteur la volonté de savoir ce qui suit. Mais l'anaphore présente d'abord le terme.

En règle générale, elles n'investissent pas les mêmes types de discours. L'anaphore joue un rôle primordial dans la narration pour enchaîner les actions. La cataphore est plutôt liée à des interventions de l'énonciateur qui commente sa propre parole, par exemple « Je l'avoue. J'ai eu tort. » L'énonciateur anticipe ce qu'il va dire : « Une chose est certaine : il a eu raison. » On dit que la cataphore est un type d'anticipation discursive typique de l'oral, car l'énonciateur cherche à se protéger à l'avance contre le rejet de sa parole. Par exemple, « Comme je le dis souvent, il vaut mieux être pauvre et honnête que riche et voleur. »

L'anaphore et la cataphore établissent une relation fondamentalement asymétrique dans le texte, car on lie deux éléments entre eux qui ne sont pas placés sur le même plan, l'un dépendant de l'autre.

- **La progression**

Il y a entre les phrases des rapports et elles ne doivent pas se répéter, elles doivent apporter des informations nouvelles. Le texte est vu comme un développement progressif et cohérent à partir d'un thème donné, de l'information communiquée.

Il y a trois types de progression thématique (cf. photocopie)

- La progression à thème constant
- La progression à thème linéaire
- La progression éclatée ou à thème divisé

♦ Les connexions

On a des connecteurs ou des mots de liaison. Un texte est inintelligible lorsque le récepteur ne peut pas établir une relation significative entre les phrases. Les relations sémantiques unissant les phrases sont explicitées au moyen de connecteurs ou mots de liaison.

Exercice :

« Néra apparaît à tous comme l'épouse d'un honorable citoyen connu pour ses activités politiques. De plus, elle a pour gendre l'archonte d'Athènes. En fait, cette respectabilité dissimule un passé plus que douteux. Néra et son mari se sont en effet rendus coupables d'une escroquerie. »

De plus : marqueur d'addition

En fait : marqueur de mise au point ou d'explication

En effet : marqueur de cause

Les connexions sont souvent implicites. Avec les informations qu'on nous donne plus nos connaissances générales, nous faisons des inférences. C'est la logique qui nous aide à comprendre.

Exemples : « Monique donna naissance à une jolie petite fille. Elle se maria en 1992. »

En l'absence de toute autre information, on présume que les événements se déroulent par ordre chronologique, dans l'ordre où ils sont relatés. On suppose donc qu'elle a d'abord donné naissance à une fille puis qu'elle s'est mariée. Mais cet exemple peut être ambigu.

« Pierre s'est cassé la jambe, il n'y aura pas de courrier demain. »

On suppose que Pierre est le facteur.

• Connecteurs

- ♦ **Connexions temporelles** : d'abord, ensuite, puis, alors
- ♦ **Connexions binaires** : d'une part/d'autre part,
- ♦ **Connexions causales** : car, en effet,
- ♦ **Connexions consécutives** : donc, c'est pourquoi, par conséquent,
- ♦ **Connexions finales** : à cette fin, dans ce but,
- ♦ **Addition** : et, et aussi, ainsi que, également,
- ♦ **Alternative** : soit, sinon,
- ♦ **Équivalence** : en d'autres termes, c'est-à-dire, autrement dit, (avec notion explicative)
- ♦ **Illustration** : par exemple, ainsi, en effet,
- ♦ **Similitude** : de même, ainsi, de la même façon,
- ♦ **Contraste** : au contraire, par contre, en revanche,
- ♦ **Opposition** : mais, néanmoins, cependant, toutefois, pourtant,
- ♦ **Synthèse** : bref, pour résumer, en résumé, en un mot,
- ♦ **Mise au point** : certes, effectivement, en fait, à vrai dire,

◊ La cohérence et la cohésion

La cohésion textuelle résulte de l'enchaînement des propositions, c'est donc l'organisation formelle du texte. Elle est dans le texte même, dans sa forme. En revanche, à cette idée de cohésion s'oppose la cohérence. Cette

dernière n'est pas dans le texte à proprement dire. Elle répond à un jugement des utilisateurs du texte en fonction du genre auquel il appartient. Le jugement résulte de l'articulation du texte avec le contexte sociopragmatique de l'interaction.

La pragmatique

On croit qu'elle est récente car elle s'est beaucoup développée depuis les années 80. Mais elle est plus ancienne. Déjà en Grèce, on a vu se manifester un grand intérêt pour ce qui touche l'efficacité du discours, c'est la rhétorique. Elle s'inscrit dans le domaine de la pragmatique. La délimitation est attribuée à Charles Morris, un philosophe et sémioticien américain. En 1938, dans *Foundations of the Theory of Signs*, il divisait l'apprehension du langage en trois domaines : la syntaxe, la sémantique et la pragmatique. Il a dit qu'ils correspondaient aux trois types de relations fondamentales qu'entretiennent les signes.

- **Syntaxe** : la relation qu'entretiennent les signes entre eux.
- **Sémantique** : la relation qu'entretiennent les signes avec ce qu'ils désignent.
- **Pragmatique** : la relation qu'entretiennent les signes avec les utilisateurs.

Pragmatique vient du grec « *pragma* » qui signifie « action ».

Les actes de langage

On considère l'énonciation comme une partie de la pragmatique. La théorie a donné une impulsion décisive à la pragmatique. Avec elle, on s'est attaqué à l'idée que le sens d'un énoncé coïncide avec l'état du monde qu'il représente, indépendamment de son énonciation. La théorie a aussi été développée par deux philosophes américains : Austin (*Quand dire, c'est faire*, 1962) et Searle. Austin s'intéresse à un type de verbes, les **verbes performatifs** comme jurer (« Je le jure », on le fait sur le moment). Ces verbes présentent la particularité d'accomplir ce qu'ils disent, ils instaurent une réalité nouvelle par le seul fait de leur énonciation. Réciproquement, pour accomplir l'acte, il faut le dire ; par exemple pour jurer, il faut dire « Je le jure ». De tels énoncés performatifs ne peuvent être dits vrais ou faux. À leur propos, on peut se demander si l'acte qu'ils désignent et accomplissent est réussi ou non, c'est-à-dire s'il y a effectivement serment dans le cas de jurer.

Ces verbes s'opposent aux **verbes constatifs**. Ceux-ci sont censés décrire un état du monde et peuvent être dits vrais ou faux ; par exemple « Je cours » peut être sur le moment ou habituellement. Austin critique de cette manière ce qu'il appelle l'erreur descriptiviste, car on ne faisait que considérer le langage comme descripteur du monde. Mais il y a des énoncés qui ne décrivent pas le monde, et il s'en est rendu compte.

Hors situation, il n'existe pas de verbes performatifs ; par exemple, « Je l'ai promis hier » n'est pas un performatif. Il faut un certain type de verbes, la première personne et le présent de l'indicatif. L'énonciation performative implique ces trois caractéristiques. Austin lui-même dépasse l'hypothèse performative au profit d'une autre hypothèse plus large. Il intègre la théorie de la performativité à une théorie plus générale des actes de parole. Il a dit que pour lui, proférer un énoncé était à la fois réaliser un acte locutoire, un acte illocutoire et un acte perlocutoire.

- **Acte locutoire** : c'est produire une suite de sons qui ont un sens dans une langue donnée.
- **Acte illocutoire** : lorsqu'on produit un énoncé, à cet énoncé est attachée de manière conventionnelle une intention, qui est la force illocutoire de l'énoncé.
- **Acte perlocutoire** : c'est provoquer des effets dans la situation de communication au moyen de la parole.

Exemple : lorsque l'on pose une question, c'est un acte illocutoire à valeur interrogative, avec une intention ; si c'est pour interrompre quelqu'un ou pour l'embarrasser par exemple, ce serait l'effet perlocutoire.

Tous les énoncés sont dotés d'une certaine valeur d'acte, c'est-à-dire d'une **intention illocutoire**, d'une certaine force. Cette valeur permet aussi de créer certains **effets perlocutoires** sur l'interlocuteur.

Exemple : « Paul part » on distingue le contenu propositionnel – Paul s'en va – mais selon le type de situation il peut avoir une intention illocutoire différente (suggestion, menace par exemple).

Tout acte de langage peut donc se réaliser de diverses manières : de manière directe ou de manière indirecte.

- **Actes directs** : les performatifs, les insultes, les consignes (défense de), l'impératif, etc. Ils sont explicites.
- **Actes indirects** : les actes de langage à valeur :
 - ◆ Conventionnelle : par exemple « Tu pourrais fermer la porte » (politesse), « Avez-vous l'heure ? » (question cachant une requête, question codée).
 - ◆ Non conventionnelle : l'interprétation est moins discutable que dans d'autres cas. Par exemple « La porte est ouverte ».

On parle aussi de **macro-actes de langage**. C'est un genre de discours. On s'intéresse à des textes et non pas à des énoncés isolés. Il y a donc aussi une valeur globale illocutoire qui correspond au genre du discours. On interprète les énoncés en fonction du genre auquel ils appartiennent.

La pragmatique pose l'idée que la langue est une institution, mais ce n'est pas au sens de Saussure. Les pragmaticiens maintiennent cette idée mais lui donnent un relief nouveau : l'institution renoue avec son sens juridique. Cela veut dire que l'activité linguistique et régie par une déontologie, par une légitimité, et cela en fonction du genre. Parler et montrer qu'on a le droit de parler sont inséparables.

L'analyse conversationnelle

La notion fondamentale est celle d'interaction verbale. L'exercice de la parole implique donc une interaction : on parle aux autres et les autres nous parlent, on s'influence les uns les autres. « Parler c'est échanger ». Pour qu'il y ait un échange communicatif, il ne suffit pas que deux participants parlent alternativement, il faut qu'ils se parlent, qu'ils soient tous deux engagés dans l'échange. Pour qu'il y ait interaction, il faut donc un émetteur et un récepteur alternatifs.

L'émetteur signale qu'il parle à quelqu'un non pas seulement par la parole mais aussi par l'orientation de son corps, la direction de son regard ou la production de formes d'adresse. Celles-ci sont des formules qu'on emploie pour capter l'attention du récepteur et maintenir la communication. Par exemple : hein, n'est-ce pas ? Il emploie donc des captateurs de l'attention. Ces éléments servent aussi éventuellement à réparer les défaiances d'écoute ou les problèmes de compréhension : ce sont les **phatiques**. Ce sont les procédés dont use l'émetteur/locuteur pour s'assurer l'écoute de son destinataire.

Le récepteur n'a pas un rôle passif dans la communication. Il produit aussi certains signaux visant à confirmer au locuteur qu'il suit, qu'il est branché sur le circuit communicatif. Il produit des **régulateurs** de la conversation, ce sont les signaux d'écoute. Ceux-ci sont non verbaux, comme le regard ou le hochement de tête ; de nature vocale comme par exemple « hmm » ou de nature verbale comme « oui » ou « d'accord ». Ces régulateurs ont des significations diverses, on indique qu'on suit la communication ou qu'on ne la suit pas. Ces signaux d'écoute sont indispensables pour que l'échange fonctionne.

Ces activités phatiques et régulatrices sont solidaires entre elles. Elles font donc partie de la synchronisation conversationnelle/interactionnelle. Dans l'interaction en face à face, le discours est entièrement coproduit, il est le fruit d'un travail collaboratif.

Il y a plusieurs types de conversation, la familière étant la plus commune et le prototype, mais il y a des entretiens en tous genres. Il faut tenir compte de la notion de scénario ou script. Par exemple dans une consultation médicale, il y a différentes phases : d'abord l'interrogatoire, puis l'examen, ensuite le diagnostic et finalement la prescription.

La première tâche de l'analyse conversationnelle est de tenter l'inventaire et la typologie. On doit le faire sur la base de critères tels que la nature du site où la conversation a lieu, c'est-à-dire le cadre spatio-temporel. Il faut tenir compte aussi du nombre, de la nature et du statut des participants, ainsi que leurs rôles et le type de contrat qui les lie. Le but de l'interaction est aussi important.

La conversation implique un nombre relativement restreint de participants dont les rôles ne sont pas prédéterminés, ils jouissent du même niveau hiérarchique dans la conversation familière (prototype). La conversation a donc un caractère familier, improvisé quant aux thèmes abordés, la durée de l'échange, l'ordre des prises de parole, etc. Tout cela se détermine au coup par coup de façon libre. La conversation laisse aux locuteurs une marge de manœuvre plus étendue que dans d'autres situations conversationnelles plus contraintes. La conversation a aussi des **règles**, elles ont des caractéristiques particulières :

- Elles sont de nature très diverse car les conversations sont des objets complexes qui fonctionnent à différents niveaux. Certaines d'entre elles valent pour tous les types d'interaction alors que d'autres sont propres à tel ou tel genre particulier.
- Elles sont très fortement solidaires de la situation de communication.
- Elles varient largement selon les sociétés et les cultures.
- Elles sont dans l'ensemble relativement souples, plus en tout cas que les règles grammaticales, car elles sont acquises dès la naissance, elles ne sont pas apprises.

Il y a aussi la *grammaire* de conversation. Il faut organiser les conversations car on voit qu'effectivement il y a tout un fonctionnement. Cette organisation peut être envisagée soit à niveau global soit à niveau local :

- **Niveau global** : il s'agit de reconstituer le scénario ou script qui sous-tend le déroulement de l'ensemble de l'interaction. Le scénario est directement lié au type d'interaction.
- **Niveau local** : il s'agit d'étudier la façon dont s'effectue pas à pas l'enchaînement verbal. Celui-ci peut se faire au niveau explicite ou au niveau implicite.

Exemple :

A : Il paraît que ce film est intéressant.

B : Je l'ai déjà vu.

Explicitement, on a deux actes de langage, deux assertions. En réalité, le premier a une valeur de proposition d'aller au cinéma que B refuse car il a déjà vu le film. On est au niveau implicite.

Une interaction verbale est faite de différents éléments qui se situent à divers niveaux. L'analyse suit des modèles hiérarchiques : les conversations sont des architectures complexes et hiérarchisées, fabriquées par des éléments de différents niveaux.

Il y a les unités **monologales** où un seul participant entre en jeu :

- Acte de langage 2) Intervention

Au niveau **dialogal**, les deux participants entrent en jeu :

- Échange 2) Séquence 3) Interaction

L'interaction, quel que soit le type dont elle relève, est une unité communicative présentant une évidente continuité interne, c'est-à-dire continuité du groupe de participants, du cadre spatio-temporel, du thème abordé, etc. En même temps, elle rompt avec ce qui la précède et ce qui la suit. Elle se décompose en séquences.

La séquence est définie comme un bloc d'échanges relié par une forte cohérence sémantique ou pragmatique, c'est-à-dire traitant du même thème ou centré sur une même tâche. On a une séquence d'ouverture – ce sont les préambules tels que « bonjour » –, le corps de l'interaction et une séquence de clôture. Les séquences d'ouverture et de clôture sont dites *encadrantes*, elles ont une fonction très importante. Pour l'ouverture, elles servent à établir le contact physique et psychique des interlocuteurs. Pour la clôture, on annonce la fin de la conversation, de la façon la plus harmonieuse possible.

L'échange est la plus petite unité dialogale construite par deux participants au moins.

L'intervention se trouve au niveau monologal. Elle est produite par un seul et même locuteur, c'est sa contribution à un échange.

L'acte de langage est à la base de l'interaction verbale.

International Auxiliary Language Association

Voir les fonctions du langage ou le schéma de Jakobson.

Posture, regard, etc.

Qui accompagnent la parole, par exemple l'intonation, les silences, la rapidité, etc.

Textes religieux et poétiques formant le premier document littéraire de l'Inde en sanskrit.

Il ne faut pas bouger car sinon on ne fait rien de profitable.

Allusion à la terminologie employée, les abréviations, etc.

Dans la grammaire de Wagner et Pinchon il y a tout un chapitre consacré à la préposition *à* et à la préposition *de*. On y trouve tout un répertoire de constructions et les différents sens associés à ces constructions.

Rapports d'antonymie, polysémie, etc.

Niveau que l'on considère légèrement plus bas que le registre familier.

Être ivre.

Crêpe épaisse.

Fromagerie.

De la connaissance.

Ne correspond pas au syntagme nominal de grammaire par exemple.

Au point de vue de leur contenu affectif, donc subjectif.

Le dit et la manière de dire.

C'est l'expression, ce que l'on dit.

Elle établit le contact.

Elle renseigne sur le code.

C'est la production dotée d'une valeur, elle met en évidence le signe en tant que tel.

Prague, 1939. Traduit en français en 1949.

Exemple : les/lait = [le] / [l] : l'opposition fonctionne en syllabe ouverte, mais en syllabe fermée, entravée, on n'a que []

Deux phonèmes possédant un trait commun vont se différencier : couroir (AF) > couloir.

Elle implique la modification d'un phonème au contact d'un autre phonème : absurde [apsyRd] ou Alsace [alzas].

Déplacement en fin de phrase du Syntagme Nominal sujet avec formation de *il*.

Bally parlait du modus et du dictum.